

BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Commission de
l'Union Africaine
Rapport du fin de
mandat 2017-2021

Ce Rapport fait le bilan des quatre dernières années de la Commission de l'UA et formule des recommandations pour l'Union afin de tracer l'avenir. Ce faisant, nous sommes conscients que nous nous sommes appuyés sur le travail de la Commission qui nous a précédée. Nous avons réalisé des progrès, mais il reste encore du travail à faire par la nouvelle Commission dans la réalisation des aspirations de notre Continent et le renforcement de notre Union.

Nous nous sommes concentrés sur la mise en œuvre des principales priorités énoncées dans le Plan directeur pour les 50 ans de l'Afrique - l'Agenda 2063. Nous progressons, quoique de manière inégale, dans la réalisation de ses aspirations. Au cours des quatre dernières années, la Zone de libre-échange continentale africaine a été créée et est entrée en vigueur dans le délai le plus court jamais observé pour la négociation d'un Accord commercial de cette taille. Associé au lancement de l'Initiative "Ciel ouvert" et du Protocole de Libre circulation, le potentiel d'accélérer l'intégration est immense. Nous devons l'exploiter.

Notre Continent a fait quelques progrès sur la voie de «Faire taire les armes» au cours des quatre dernières années. Nous avons fait quelques percées à la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée, au Soudan et au Soudan du sud. Nous avons également contribué à la conclusion de la paix et de la réconciliation en République Centrafricaine, fourni des conseils à la RDC et avons soutenu la Transition en Somalie. Nous avons revitalisé le Fonds pour la paix de l'UA pour la paix et mobilisé des centaines de millions pour soutenir les luttes de nos États membres dans le Sahel, la Corne de l'Afrique, entre autres Régions ainsi que dans les domaines du renforcement des



**S.E.
MOUSSA
FAKI
MAHAMAT**
**Président
de la
Commission
de l'Union
africaine
(CUA)**

capacités, la prévention des conflits et les Opérations de soutien à la paix. Toutefois, le Continent doit encore relever des défis structurels pour parvenir à une paix et à un développement durables.

Les menaces persistantes et émergentes à la paix et à la sécurité dans plusieurs de nos États membres nous rappellent que Faire taire les armes sera un long processus qui devrait impliquer les efforts concertés de l'UA, des États membres, des CER, des citoyens et de toutes les parties prenantes pour s'engager à réaliser le développement durable, à approfondir la gouvernance démocratique et à soutenir la paix et la sécurité. La réémergence des coups

d'État militaires, des troubles civils, des conflits intra-étatiques et intercommunautaires, est particulièrement préoccupante, ce qui réaffirme la nécessité d'investir dans la prévention des conflits structurels, le dialogue politique, la médiation et la reconstruction ainsi que le développement post-conflit. Tout aussi importante est la nécessité d'adapter nos institutions et nos modalités d'engagement pour répondre à l'extrémisme violent, à la criminalité transfrontalière et aux risques de cyber sécurité.

Par les réformes institutionnelles de l'UA, nous avons mis en place les mécanismes qui permettront à notre Union d'être plus efficace, plus performante et plus adaptée à ses objectifs. Nous avons progressé dans la restructuration, l'amélioration et la mise en place de systèmes qui donneront de meilleurs résultats, tout en respectant les principes de transparence et de responsabilité redditionnelle. Bien qu'il reste beaucoup de travail à faire, nous rapprochons l'UA des populations et renforçons la place de l'Afrique sur la scène mondiale. Nous sommes en train de réévaluer nos partenariats et nous œuvrons à affirmer notre voix et d'agir de concert. Nous avons fait quelques pas en avant en ce qui concerne l'émergence de la femme africaine et la création de l'espace à notre jeunesse.

Cette évolution ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'obstacles sur notre chemin ou que notre travail est terminé. Les contraintes en matière de ressources et de capacités, la coordination insuffisante et la lenteur de la mise en œuvre des réformes institutionnelles de l'UA peuvent et doivent être améliorées. Notre détermination et notre engagement à relever ces défis sont notre force. Notre travail doit se poursuivre sérieusement, avec une énergie et une vigueur renouvelées.

Nous terminons ce mandat dans une période de perturbation, de grande incertitude et de changements sans précédent dans notre mode de fonctionnement en raison de la COVID-19. Nous avons dû nous adapter, nous réorganiser et apporter des changements à notre façon de remplir notre mandat. Nous avons appris que le changement et

l'innovation sont inévitables pour surmonter les défis de notre époque et nous sommes rassurés qu'ensemble, il n'y a pas de difficultés que nous ne puissions résoudre. Nous devons resserrer nos rangs pour renforcer notre résilience, mobiliser et exploiter nos capacités pour remodeler notre monde.

Ensembles, unis, nous réaliserons l'Afrique que nous voulons.

	ACRONYMES.....	06
	RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	08
	VUE SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS.....	11
1.	INTRODUCTION.....	11
2.	MISE EN OEUVRE DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'AGENDA 2063.....	13
	2.1 Intégration régionale	15
	2.2 Gouvernance démocratique, Paix et Sécurité.....	20
	2.3 Santé et Développement social, Science et Innovation	26
	2.4 Rapprocher l'UA des populations	30
	2.4.1 Mettre en œuvre de la politique du genre à l'Union	32
	2.4.2 Créer l'espace pour les jeunes.....	34
	2.4.3 Impliquer les citoyens africains et la diaspora.....	35
2.5	Affirmer la place de l'Afrique sur la scène mondiale	37
3.	RENFORCEMENT DE L'UNION.....	40
	3.1 Mise en œuvre de la réforme de l'UA.....	40
	3.2 Financement de l'Union.....	41
	3.3 Faire avancer les Traités de l'UA	40
	3.4 Coordination entre l'UA et les CER	44
	3.5 Coordination avec les organes, Institutions et Agences spécialisés de l'UA	45
4.	PERSPECTIVES D'AVENIR	47
5.	CONCLUSION.....	50

AFTCOR	Groupe de travail africain sur la Réponse au COVID-19
AGA	Architecture Africaine de Gouvernance
AID	Aide internationale au développement
AMERT	Outil Africain pour le Suivi, l'Évaluation et l'Établissement de Rapports
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
APSA	Architecture Africaine de Paix et Sécurité
AUC	Commission de l'Union africaine
AUDA	Agence de développement de l'Union africaine
AUTJP	Politique de Justice transitionnelle de l'Union africaine
AWLF	Fonds africain pour le Leadership des Femmes
AWLN	Réseau africain des Femmes Leaders
CADHP	Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CAEDBE	Comité africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant
CAfDHP	Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CER	Communautés économiques régionales
CDC Afrique	Centres africains pour le Contrôle et la Prévention des maladies
COREP	Comité des Représentants Permanents
CPC	Comité sur les Programmes et Conférences
CPS	Conseil de Paix et de Sécurité
CSV/RA	Évaluation de la vulnérabilité/résilience structurelle des pays
CTS	Comité technique spécialisé
DPA	Département des Affaires politiques
EMBs	Organes de gestion électorale
GEWE	Égalité entre les Hommes et les Femmes et Autonomisation des femmes
IFUA	Institutions Financières de l'Union africaine
MAEP	Mécanisme africain d'Évaluation par le Pairs
MOEUA	Mission d'Observation Électorale de l'Union africaine
NU	Nations unies
ODD	Objectifs du Développement durable
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPS	Opération de Paix et sécurité

OSC	Organisation de la Société civile
PANVAC	Centre Pan Africain du Vaccin vétérinaire
PAP	Parlement Panafricain
PAVEU	Université Pan Africaine virtuelle et Université en ligne
PBFA	Programme, Budget, Finances et Comptabilité
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique
Protocole de Maputo	Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les Droits des femmes en Afrique
RCA	République centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RDPC	Reconstruction et Développement Post Conflit
SAATM	Marché unique du Transport aérien africain
SDGEA	Déclaration Solennelle sur l'Égalité entre les hommes et les femmes en Afrique
UA	Union africaine
UE	Union européenne
ZLECAF	Zone de Libre-échange continentale africaine

Ce rapport met en évidence les principales réalisations et les défis auxquels la Commission sortante a été confrontée au cours de son mandat 2017-2020. Le rapport fournit des réflexions sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de ses projets phares ainsi que sur la réforme institutionnelle. Il présente également des recommandations à l'intention de la nouvelle Commission et des États membres sur la voie à suivre pour renforcer l'Union et réaliser l'Afrique que nous voulons

Les implications politiques et socio-économiques de la COVID-19 ont été très importantes. La détermination de l'Union à relever les défis communs a été réaffirmée et se manifeste dans la réponse apportée, qui a été exemplaire. Elle a également poussé la Commission à adapter et à innover dans ses méthodes de travail, ses processus et modalités, en intégrant la technologie et l'innovation. Malgré les défis, elle a donné à la Commission l'occasion d'ajuster ses priorités et d'améliorer son efficacité et son efficience. La COVID 19 a permis à l'UA de réaffirmer sa détermination à se concentrer sur le renforcement des capacités et de son autonomie pour le développement durable, y compris pour faire face aux pandémies, aux situations d'urgence et aux menaces émergentes. Grâce à l'engagement politique, à l'innovation et à l'accent mis sur la mise en œuvre des priorités de l'Agenda 2063, l'intégration régionale, la paix et le développement durables sont à portée de main.

Au cours de son mandat, la Commission s'est concentrée sur la mise en œuvre du Premier Plan d'action décennal de l'Agenda 2063 et de ses initiatives phares. Les étapes les plus notables en ce qui concerne l'intégration régionale ont été la promotion de l'intégration régionale par le biais de la ZLECAF, le lancement de l'Initiative "Ciel ouvert", l'adoption du Protocole sur la Libre circulation des personnes et le Passeport africain. Bien que les échanges commerciaux n'aient pas encore commencé en raison des restrictions imposées par la COVID-19 ainsi que de la finalisation des questions en suspens, l'entrée en vigueur de la ZLECAF est pleine de promesses pour l'avenir du Continent. Ceci exige que les États membres ratifient et mettent en œuvre, sans délai, le Protocole sur la libre circulation, qui est un préalable indispensable au commerce et à l'intégration intra régionaux.

Les fondements de l'intégration régionale et du développement durable sur le Continent reposent sur la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité. Au cours des quatre dernières années, la Commission s'est focalisée sur des initiatives visant à « Faire taire les armes » à travers l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA) et l'Architecture Africaine de gouvernance (AGA). Un Fonds pour la paix revitalisé, doté d'une gouvernance et d'un contrôle renforcés, a été mis en place avec 179,5 millions de dollars américains de contributions des États membres de l'UA depuis 2017. Un Sous-comité du COREP sur les droits de l'homme, la Démocratie et la Gouvernance a été mis sur pied et opérationnalisé. D'importants cadres politiques, y compris la Politique de la Justice transitionnelle et le Protocole sur l'apatridie, ont été adoptés et soumis pour examen respectivement. Si le continent est resté largement pacifique et si plusieurs succès ont été enregistrés en matière de diplomatie préventive et d'efforts de médiation, plusieurs poches de fragilité subsistent, notamment dans les zones transfrontalières. Plusieurs de nos États membres sont confrontés à une montée du sectarisme et à des déficits de gouvernance qui entraînent des troubles civils et/ou des conflits internes. Le succès de « Faire taire les armes » est conditionné par le renforcement des relations entre l'État et la société et nécessité de s'attaquer aux causes structurelles, aux déclencheurs de conflits et aux menaces émergentes de manière durable. C'est donc un appel de ralliement pour l'Union au-delà du mandat actuel de la présente Commission.

L'importance de la santé, du développement social, de la science et de l'innovation pour le programme de développement durable ne saurait être assez soulignée. La Commission a

concentré ses efforts sur le renforcement des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique), notamment dans sa réponse à Ebola et à la COVID-19, l'Université panafricaine, le Programme spatial africain et l'adoption du Cadre de politique migratoire pour l'Afrique. La réponse opportune et coordonnée à Ebola ainsi que la solidarité manifestée ont permis de créer un précédent et de répondre à la COVID-19, comme en témoignent la Stratégie continentale conjointe et la mobilisation rapide des ressources. La mise en œuvre effective de ces initiatives est en cours et devrait figurer en bonne place parmi les priorités de la prochaine Commission.

Les citoyens africains exercent leur liberté d'action, exigeant l'obligation redditionnelle et la transparence dans leur propre pays, au-delà des frontières et dans leurs institutions. Cela a offert à l'Union une occasion unique d'honorer sa promesse d'être une Union centrée sur les citoyens, animée par ses propres citoyens et une force dynamique dans le monde. Au cours de son mandat, la Commission a fait des progrès pour rapprocher l'UA des citoyens, donner plus de visibilité à l'Union, créer de l'espace pour les jeunes et renforcer l'engagement avec les citoyens et la diaspora. La Commission, pour la première fois de son histoire, a nommé un Envoyé spécial pour la jeunesse. Des mécanismes d'évaluation et de suivi des engagements en matière d'égalité des sexes ont été mis en place et une nouvelle Décennie des femmes africaines pour l'inclusion financière a été lancée. Un cadre pour faire passer l'engagement de la diaspora du modèle ad hoc actuel à un modèle plus systématique transversal à tous les organes et agences de l'UA a été rédigé.

La place de l'Afrique sur la scène mondiale a été renforcée par l'élaboration de Positions communes africaines, une évaluation des partenariats, la poursuite des efforts de réforme des institutions internationales, le soutien aux efforts de décolonisation - notamment l'Archipel de Chagos -, l'appui aux candidatures africaines dans les organisations internationales et la poursuite de la solidarité avec la Palestine. La Commission est devenue plus stratégique dans son engagement avec ses partenariats, les institutions et ses partenaires mondiaux, en prenant en compte les besoins et les priorités de l'Afrique. Parler d'une seule voix sur les questions préoccupantes exige une plus grande cohérence et un engagement politique en vue, notamment, de faire avancer le programme des réformes de la gouvernance mondiale et celui des institutions financières, ainsi qu'une représentation équitable. Dans un contexte post-COVID, une telle

La priorité pour 2021 et au delà doivent continuer d'être....

- la prospérité socio-économique à long terme
- investissements dans la gouvernance de la santé publique, les systèmes de soins de santé, les infrastructures et les cadres juridiques;
- les réformes institutionnelles et financières de l'UA.;
- établir des partenariats équitables axés sur les priorités de l'Afrique.

démarche devrait inclure une action coordonnée pour négocier la restructuration et l'allègement de la dette extérieure.

La mise en œuvre des réformes institutionnelles de l'UA, y compris le financement durable de l'Union, sont indispensables au renforcement de l'Union. L'exécution efficace du mandat de l'Union continue à faire face à plusieurs défis, dont une coordination, une cohérence et une synergie limitées entre les organes, les institutions, les CER et les agences spécialisées de l'UA; des ressources financières, humaines et techniques limitées; et une mise en œuvre inadéquate des Traités, des politiques, des décisions et des résolutions de l'UA. Le renforcement de la coordination avec les CER, grâce à l'adoption d'un nouveau Protocole sur les Relations UA/CER/MR et l'institutionnalisation d'un Sommet de Coordination UA/CER/MR et les États membres, contribuera grandement à renforcer la coordination.. Le principe de subsidiarité, de complémentarité et de déploiement effectif et efficace des ressources va opérer de façon optimale grâce à la répartition du travail entre l'UA et les CER. .

La réforme de l'Union a commencé et une nouvelle structure départementale pour la Commission de l'UA a été adoptée. Un nouveau barème des contributions des États membres au budget de l'UA a amélioré le partage global des charges et un régime de sanctions plus strict en cas de non-paiement des contributions a été mis en place afin d'améliorer la prévisibilité et le respect des délais. Des réformes budgétaires visant à améliorer l'efficacité et l'efficience globales de l'utilisation des ressources de l'Union ont également été entreprises. La prochaine Commission doit donner la priorité à ces réformes afin d'aider l'Union à mieux se reconstruire dans un contexte post-COVID, avec une structure plus allégée plus professionnelle, plus efficace plus soumise à l'obligation redditionnelle et transparente.

La nouvelle Commission doit continuer à aider les États membres à mettre en œuvre l'Agenda 2063 et ses projets phares et à renforcer l'Union. Concrètement, il est essentiel de donner la priorité au renforcement des filets de sécurité sociale dans le cadre du Contrat social de l'UA en vue de renforcer les relations entre l'État et la société et d'accorder la priorité à la sécurité humaine. La priorité pour 2021 et les années à venir doivent continuer d'être la prospérité socio-économique à long terme; ce qui implique d'investir dans la gouvernance de la santé publique, dans l'amélioration des systèmes de soins de santé, dans la formation des compétences dans les infrastructures et la mise en place des cadres juridiques. Il faudra mettre en œuvre les réformes institutionnelles et financières de l'UA pour que l'Union soit adaptée à ses objectifs et autosuffisante. Enfin, il s'agira d'établir des partenariats équitables axés sur les priorités de l'Afrique.

Vue synoptique des principales réalisations

1. INTRODUCTION

Le mandat de la Commission de l'Union africaine (CUA) est de soutenir, faciliter et faire avancer le programme d'intégration de l'Union africaine (UA), conformément à l'Agenda 2063. La Commission a

La mise en place de l'AUDA-NEPAD a été une étape cruciale pour améliorer l'impact et l'efficacité opérationnelle dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. L'agence est chargée de la coordination et de l'exécution des projets régionaux et continentaux dans le but d'accélérer l'intégration régionale inscrits dans l'Agenda 2063

2017

Janvier

Décision de la Conférence de remplacer le Sommet de l'UA de juin/juillet par une Réunion de coordination entre le Bureau, la CUA, les CER et MR

Décision de la Conférence sur la Réforme Institutionnelle de l'UA adoptée

Statut d'Agence spécialisée accordé à PAWO

Juillet

FEMWISE créé

2018

Janvier

Marché unique pour le transport aérien en Afrique lancé

Règles d'or pour le financement adopté

Comité de Quinze Ministres des Finances et la fonction de supervision du budget approuvé

Premier Rapport Continental d'examen biennal du PDDAA approuvé

Protocole sur la Libre circulation de personnes, Droit de résidence et Droit d'établissement et sa Feuille de route de mise en œuvre approuvés

Organigramme de l'Institut Africain pour le Transfert de fonds adopté

Mars

Accord pour l'établissement de la ZLECAF signé par 44 États Membres

Juillet

Nouvelle Stratégie de l'UA sur l'Égalité des sexes et l'autonomisation des femmes adoptée

Structure de gouvernance de l'AUDA adoptée

Septembre

Stratégie de l'UA pour la Facilitation du commerce adoptée à Moroni, (Les Comores)

Novembre

Conseil d'administration pour le Fonds pour la paix mis en place

Régime de sanctions adopté pour non- paiement des contributions

La toute Première Envoyée de l'UA pour les jeunes a été nommée

Lancement du Conseil africain pour la recherche scientifique et l'innovation

Décembre

Élection des membres de l'ECOSOCC

2019

Février

Nouveau Barème de contributions adopté (2019-2021)

Avis consultative de la CIJ en appui de la décolonisation complète de l'Archipel de Chagos, Maurice

Politique de la Justice transitionnelle de l'Union Africaine adoptée

Lignes directrices pour l'émission du Passeport Africain ont été adoptées

Le Premier Rapport Continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 a été lancé

Initiative Saleema sur l'Élimination de la mutilation génitale féminine lancée

Juin

La ZLECAF lancée

Juillet

Première Réunion de Coordination mi année a eu lieu à Niamey, (Niger)

Plan d'action pour accélérer la Ratification/Accession et la mise en œuvre des Traités OUA/UA ainsi que les Lignes directrices relatives aux Modalités pour la mise en place, la liaison et l'engagement avec des Comités sectoriels nationaux adopté

2019

Août

Conclusion d'un accord de transition négocié par l'UA au Soudan

Création du Centre de l'UA pour la Reconstruction Post Conflit et le Développement (AUC-PCRD) dont le siège est basé au Caire en Égypte.

Décembre

Lancement de l'Université virtuelle et l'Université en ligne

2020

Février

La Stratégie de l'Économie bleue de l'Afrique lancée

Adoption du Protocole sur les Relations entre l'UA et les CER, le Règlement intérieur régissant la Réunion de Coordination de mi-année

Nouvelle Structure Départementale de la CUA adoptée

Les Termes de référence et la Structure du Secrétariat du Fonds pour la paix adoptées

Mars

La stratégie continentale conjointe africaine pour l'épidémie de COVID-19 approuvée par le Bureau de l'Assemblée de l'UA

Juin

L'OMS déclare la fin du 10^{ème} éclatement de la maladie à virus Ebola

Août

Accord de paix global de Juba signé

Décembre

Déclaration de Johannesburg et décision de la Conférence prorogeant de dix ans la Feuille de route principale de l'UA relative à Faire taire les armes

hérité de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, de son Premier Plan décennal de mise en œuvre et de ses 12 Projets phares comme priorités de la Commission précédente. La Commission a établi un ordre de priorité pour ses activités afin de mettre en œuvre les décisions clés de la Conférence relatives à l'Agenda 2063.

La Commission a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre des priorités stratégiques de l'Agenda 2063, comme indiqué dans la section suivante. En dépit des étapes importantes accomplies, la Commission a dû faire face à plusieurs défis et à de revers dans l'exécution de son mandat. Nombre de ces défis sont d'ordre structurel qui existe depuis les Commissions précédentes. Au nombre de ces défis ; il faut citer l'insuffisance des ressources financières et humaines; une coordination et une hiérarchisation inadéquates ; des lacunes dans la mise en œuvre par les États membres de leurs engagements continentaux, et la lenteur de la restructuration de l'Union pour qu'elle soit adaptée à ses objectifs, allégée, plus responsable et plus efficace. Cette situation a des implications sur le long terme et soulignent de ce fait l'urgente nécessité de la mise en œuvre des réformes de l'UA et de la réalisation d'une Union autosuffisante.

Ce Rapport dresse le bilan des quatre dernières années de la présente Commission. Elles s'étendent de 2017 à 2020. Le rapport examine la mise en œuvre des priorités de l'Agenda 2063, en particulier l'intégration régionale, la gouvernance, la paix et la sécurité, la santé et le développement social, la science et la technologie, le rapprochement de l'UA des populations et le renforcement de la place de l'Afrique sur la scène mondiale. Le renforcement de l'Union est envisagé sous le prisme des réformes de l'UA, du financement de l'Union, des Traités de l'UA, de la coordination avec les CER et les autres organes, institutions et agences spécialisées de l'UA. Le rapport se conclut par la formulation des perspectives d'avenir pour la prochaine Commission, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'AGENDA 2063

Au cours de la période sous examen, la Commission a donné la priorité à l'accélération de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, guidée par son Premier Plan décennal de mise en œuvre, qui identifie les domaines prioritaires et les initiatives phares de l'Union. Des progrès significatifs ont été réalisés, dont l'amélioration du suivi et l'établissement de rapports, comme l'attestent les rapports annuels intérimaires ainsi que le Premier Rapport continental qui consolide et examine l'état de mise en œuvre de 31 des 55 États membres et de six CER. Ces résultats font suite à l'adoption d'un Cadre intégré de Suivi et d'Évaluation de l'Agenda 2063, d'un Manuel d'indicateurs et d'un Outil de collecte de données, facilitant l'établissement de Rapports. Nonobstant ces résultats, la disponibilité de données désagrégées de qualité sur les différents indicateurs de l'Agenda 2063 reste un défi permanent.

La mise en place de l'AUDA-NEPAD a été une étape cruciale dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 au cours de ce mandat. L'UA est désormais dotée d'une Agence de développement à part entière avec pour effet d'améliorer l'impact et l'efficacité opérationnelle. L'AUDA-NEPAD est principalement chargée de la coordination et de l'exécution des projets régionaux et continentaux prioritaires inscrits dans l'Agenda 2063 dans le but d'accélérer l'intégration régionale. À l'avenir, il est impératif que les ressources allouées à l'Agence soient considérablement revues à la hausse pour répondre aux exigences de la mise en œuvre réussie des politiques de l'UA et des projets phares de l'Agenda 2063.

Si des efforts ont été déployés pour populariser et harmoniser l'Agenda 2063 avec les Stratégies et Plans de développement nationaux et régionaux, il reste encore beaucoup à faire, spécialement la désignation des points focaux nationaux et des CER. En raison de la pléthore d'initiatives phares

MARCHÉ UNIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN AFRICAIN

Pour une ciel africaine

À MESURE QUE NOUS GRANDISSONS

34 pays sont désormais
membres, soit 89% du trafic
aérien intra-africain.

Pour en savoir plus, voir www.au.int/agenda2063

Un Projet Phare

Agenda
2063

L'Afrique que
nous voulons

www.au.int   

de l'Agenda 2063, il est essentiel de catégoriser les initiatives phares de l'Agenda 2063 selon un ordre de priorité. Les systèmes statistiques nationaux doivent être renforcés afin de combler le déficit de données et faciliter ainsi le suivi et l'évaluation. En outre, il est primordial de renforcer la synergie et la répartition du travail entre l'UA et les CER ainsi que les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2063, notamment la CUA, l'AUDA-NEPAD, le MAEP. Le rôle de la société civile dans ce processus doit également faire l'objet d'une attention adéquate.

2.1 INTÉGRATION RÉGIONALE |

Les priorités en matière d'intégration régionale étaient liées aux deux premières aspirations de l'Agenda 2063 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable; et un Continent intégré, politiquement uni sur la base des idéaux du panafricanisme et de la vision de la renaissance de l'Afrique. La Commission s'est attachée à stimuler le commerce intra-africain, à faciliter la libre circulation des personnes et à renforcer les mécanismes de responsabilisation dans le domaine de l'agriculture.

Étapes importantes :

- Entrée en vigueur de la ZLECAF
- Lancement du SAATM
- Création du Mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL) dont le siège est en Algérie
- Adoption du Protocole sur la libre circulation et du Passeport africain
- Mise en place du Mécanisme d'examen biennal pour l'Agriculture

En plus de la promotion du développement durable, le commerce intra-africain dispose d'un des plus grands potentiels pour stimuler l'intégration régionale en Afrique. L'établissement de la **Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)**



S.E. Issoufou Mahamadou, Président du Niger et Champion de l'AfCFTA (au centre), S.E Paul Kagame, Président du Rwanda (à gauche) et S.E Moussa Faki Mahamat, Président de la CUA (à droite) lors de la cérémonie de dévoilement de la plaque de l'AfCFTA

a donc été l'une des étapes les plus significatives enregistrées au cours du mandat de la présente Commission. Le Traité sur la ZLECAF a été signé lors du Sommet extraordinaire tenu en mars 2018 à Kigali au Rwanda. La ZLECAF a ensuite été lancé à Niamey au Niger en juin 2019. En octobre 2020, 54 États membres avaient signé le Traité et 28 l'avaient ratifié.

En raison de la COVID-19, les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAF ont été reportés à 2021. Ces échanges commenceront au terme des négociations encore en cours.. L'Unité de soutien aux négociations de la ZLECAF a élaboré un calendrier de réunions qui permettra de finaliser toutes les questions en suspens concernant les Offres tarifaires, les Règles d'origine et le Commerce des services. En outre, l'Unité de soutien aux négociations de la ZLECAF s'efforce d'aider les États membres à se préparer au démarrage des échanges commerciaux par l'implication des parties prenantes nationales, la production de documents commerciaux, la mise sur pied et le renforcement des Comités nationaux de la ZLECAF, l'élaboration de stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAF et la mise en place de mécanismes de suivi des flux commerciaux et des statistiques commerciales une fois que le marché de la ZLECAF sera opérationnel.

Le Secrétariat de la ZLECAF a été établi au Ghana avec d'autres institutions prévues dans le cadre de l'Accord de la ZLECAF. Le Programme d'Agro-parcs communs africains (CAAP) a été approuvé par les organes délibérants pour faciliter les méga-corridors industriels transfrontaliers et transnationaux pour la production alimentaire et le libre-échange des produits agricoles en soutien à la ZLECAF. Toutefois, pour opérationnaliser la ZLECAF, un certain nombre d'étapes restent à franchir, notamment l'alignement des lois nationales sur l'Accord de la ZLECAF, la production, la distribution et la diffusion des documents nécessaires pour permettre le commerce dans le cadre de la ZLECAF, ainsi que la sensibilisation des parties prenantes telles que les producteurs, les importateurs, les exportateurs, les sociétés de fret et de transport et les administrations douanières, et l'automatisation des processus douaniers et commerciaux, qui constituerait une base pour l'interconnectivité des administrations douanières et des autres parties prenantes sur le Continent. Ces questions devraient s'inscrire parmi les principales priorités de la prochaine Commission.

Une autre réalisation relative à la stimulation du commerce intra-africain a été l'adoption de la Stratégie de Facilitation du commerce de l'UA en 2018. Cette Stratégie vise à stimuler le commerce intra-africain et à promouvoir le commerce par la facilitation du commerce et l'amélioration des procédures douanières. Parmi ses objectifs figure le développement d'un système numérique harmonisé qui instituera une coopération entre les administrations douanières du continent et intégrera les économies africaines dans le système mondial.

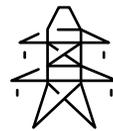
Le développement des infrastructures est essentiel pour le développement durable et l'intégration régionale. La Commission a poursuivi la mise en œuvre du Premier Plan d'action prioritaire du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) (2012-2020) qui a permis d'augmenter de 16 066 KM les routes, de 4 077 KM les chemins de fer, de 3 506 KM les lignes de transmission électrique et la connexion de 17 États membres supplémentaires par des câbles régionaux



**+16,066km
es routes**



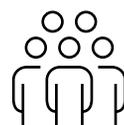
**+4,077kms
les chemins
de fer**



**+3,506km
les lignes de
transmission
électrique**



**+17
d'autres États
membres reliés
par des câbles
régionaux à
fibres optiques.**



**+162,000
emplois
créés**

à fibres optiques. Grâce aux projets construits et opérationnels du PIDA, 112,900 emplois ont été créés directement et 49 400 indirectement. La Commission a coordonné l'élaboration de la phase suivante du PIDA (PIDA PAP 2, 2021-2030), dont une évaluation des besoins en infrastructures sur le Continent et le renforcement des capacités des CER dans le cadre de l'approche intégrée des corridors. Les défis du PIDA sont liés à l'insuffisance des ressources, en particulier les ressources nationales, aux retards dans les accords entre les États membres et au non-alignement des cadres juridiques et réglementaires. Pour renforcer la participation et l'inclusion des femmes dans le développement des infrastructures régionales, la Commission a soutenu la création du Réseau africain des femmes dans les infrastructures.

Le lancement du **Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM)** en janvier 2018 a constitué une étape importante. Le SAATM crée un marché unique du transport aérien en Afrique, grâce à la libéralisation des services de transport aérien en Afrique et constitue une impulsion pour le Programme d'intégration économique du Continent. À ce jour, 34 États membres ont signé l'engagement solennel de le mettre en place, et 18 ont signé un Protocole sur son application pour garantir la suppression de tout accord de services aériens qui ne serait pas conforme au SAATM. Les 34 États qui ont adhéré à la SAATM jusqu'à présent constituent une population de 800 millions d'habitants et 89 % du trafic intra-africain. La pandémie de la Covid-19 a eu un impact significatif sur le secteur du transport aérien africain et sur l'opérationnalisation du SAATM en particulier. La mise en œuvre complète du SAATM est l'une des stratégies les plus importantes pour la relance et le redressement du secteur du transport aérien africain.

L'élaboration d'une étude de cadrage détaillée du **Réseau africain intégré de trains à grande vitesse**, l'un des projets phares de l'Agenda 2063, ainsi que l'élaboration d'un Plan directeur du projet par la Commission, en collaboration avec l'AUDA-NEPAD, marquent la finalisation des objectifs techniques du projet. En collaboration avec la CEA, la

Commission a élaboré les Orientations stratégiques continentales pour la **Décennie de la sécurité routière** (2021-2030) visant à réduire de 50 % le nombre de morts et de blessés sur les routes d'ici 2030. Les Orientations stratégiques contribueront à réduire le nombre de décès annuels par accident de la route en Afrique, qui est actuellement de 296 000 ; par an.



Facilité pour l'atténuation des Risques géothermiques

120 million \$EU accordé
à 30 projets, avec un
potentiel de 2 800 MW

La Conférence a approuvé la **Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique** qui vise à exploiter les technologies numériques et l'innovation pour transformer les sociétés et les économies africaines. Elle vise à promouvoir l'intégration de l'Afrique, à générer un développement économique inclusif, à stimuler la création d'emplois, à réduire la fracture numérique et à éradiquer la pauvreté pour le développement socio-économique du Continent, ainsi qu'à assurer l'appropriation par l'Afrique des outils modernes de gestion numérique. Des ressources ont été mobilisées et un effort a été déployé à l'échelle de la Commission en 2020 pour élaborer des stratégies sectorielles de mise en œuvre de la transformation numérique, y compris dans

les domaines des finances, des infrastructures, du commerce et de l'agriculture au niveau panafricain. L'Initiative politique et réglementaire pour une Afrique numérique a été lancée pour favoriser l'accès universel et abordable à la large bande sur tout le Continent afin de libérer les avantages escomptés des services basés sur l'internet.

La Commission a poursuivi la mise en œuvre du Cadre réglementaire continental harmonisé pour le secteur de l'énergie en Afrique. L'objectif de ce programme est d'identifier les lacunes, de recommander les meilleures pratiques et de mettre en œuvre des Plans d'action pour développer un Cadre réglementaire continental et régional harmonisé dans le secteur de l'énergie en Afrique, permettant ainsi le développement d'un marché de l'énergie et des infrastructures. En fournissant davantage d'énergie renouvelable, la Commission a poursuivi la promotion de l'Énergie géothermique en Afrique par le biais de la **Facilité pour l'atténuation des Risques géothermiques**, qui a accordé des subventions d'environ 120 millions de dollars EU à 30 projets, avec un potentiel de 2 800 MW.

Dans la poursuite de l'aspiration 2 de l'Agenda 2063, "un Continent intégré, politiquement uni sur la base des idéaux du panafricanisme et de la vision de la renaissance de l'Afrique", la Commission a donné la priorité à l'adoption et à la promotion du **Protocole sur la libre circulation des personnes en Afrique**, indispensable à la promotion du commerce intra régional et à l'intégration régionale. Le Protocole sur la libre circulation et sa Feuille de route de mise en œuvre ont été adoptés en janvier 2018. Ne nécessitant que 15 ratifications pour entrer en vigueur, le Protocole n'a jusqu'à présent recueilli que 32 signatures et 4 ratifications. Le Protocole sur la libre circulation met l'accent sur le droit des citoyens africains à résider et à établir une entreprise ou une activité économique dans un autre pays, sur la base de l'utilisation d'un document de voyage commun.

Le **Passeport Africain**, dont les lignes directrices ont été adoptées en février 2019, sera un catalyseur majeur pour l'assouplissement accéléré des régimes de visa et la facilitation du droit d'entrée, conformément à l'Article 10 du Protocole. Plusieurs pays d'Afrique ont assoupli les exigences en matière de visas pour les Africains, bien avant d'adopter le Protocole. Pour que le Protocole sur la libre circulation des personnes soit couronné de succès, chaque CER doit améliorer l'efficacité de ses politiques internes avant de porter ses efforts au niveau continental. Un certain nombre de blocs régionaux africains ont enregistré des améliorations, trois ont maintenu leur score de réciprocité ouverte, tandis que quatre ont continué à améliorer leur score entre 2016 et 2019. Bien que l'adoption du Protocole soit une étape importante, le faible nombre de ratifications reste un obstacle à la réalisation de ses objectifs. Malgré les importantes flexibilités administratives destinées à faciliter les déplacements des Africains sur le continent, les régimes de visa restrictifs persistent, tout comme les préoccupations sécuritaires liées à l'ouverture des frontières.

Au cours de la période sous examen, des efforts ont été faits pour accélérer la croissance et la transformation de l'agriculture, conformément à la Déclaration de Malabo de 2014. La Commission a renforcé les mécanismes de responsabilité en créant un **Mécanisme d'examen biennal** pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des dispositions de la Déclaration de Malabo et a présenté deux Rapports d'examen biennal à la Conférence de l'UA en 2018 et 2020. La Commission a également développé l'Indice de sécurité alimentaire pour l'Afrique et l'a inclus dans l'Examen biennal de l'UA sur la transformation agricole. En 2019, après avoir renforcé la capacité des États membres à en rendre compte, 50 États membres ont présenté des rapports. Les institutions des Nations unies se sont inspirées de cette pratique. Elles ont ainsi travaillé à l'inclusion d'Indicateurs de sécurité alimentaire dans les Objectifs de développement durable (ODD). Vingt États membres ont bénéficié d'une assistance

pour intégrer la Déclaration de Malabo dans leurs législations nationales respectives et pour élaborer et/ou mettre à jour leurs Plans nationaux d'investissement agricole.

LEÇONS APPRISSES ET OPPORTUNITÉS

Si la dynamique de la ZLECAFF, bien que naissante, est palpable, il n'en va pas de même pour le programme de Libre circulation - comme le montre le faible niveau de ratifications. Le potentiel de la ZLECAFF ne sera réalisé que s'il est complété par la mise en œuvre complète des programmes "Ciel ouvert" et "Libre circulation". Ces trois programmes sont en effet indissociables et doivent être promus conjointement. En outre, les États membres doivent renforcer les institutions nationales chargées de la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAFF, en se limitant pas aux seuls ministères sectoriels responsables du commerce.

Avec l'entrée en vigueur de la ZLECAFF, la coordination des investissements dans le cadre des négociations du Code panafricain des investissements doit être renforcée. Actuellement, chaque partenaire négocie ses propres normes d'investissement avec les gouvernements hôtes, ce qui se traduit par une pluralité de normes divergentes et non harmonisées. Cette pratique affecte la gouvernance économique, la transparence et la prévisibilité transfrontalière du continent et affaiblit le pouvoir de négociation des différents États membres, et donc la capacité du continent à tirer profit des chaînes de valeur régionales et des opportunités économiques transfrontalières. Il est impérieux que les partenaires soutiennent l'UA dans ses efforts pour négocier un Protocole d'investissement au titre de la ZLECAFF.

La présente Commission accueille avec satisfaction les efforts déployés par les CER pour promouvoir le commerce régional et faciliter la libre circulation. Si la plupart des CER ont jusqu'à présent adopté des instruments pertinents à cet égard, leur mise en œuvre nécessite un engagement politique plus

important au niveau des États membres pour réaliser le commerce régional, réalisation impossible sans la libre circulation. Les États membres sont encouragés à relever les défis qui entravent la ratification, l'internalisation des traités et la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation. La COVID-19 a mis en évidence les effets de l'absence d'une approche harmonisée de la mobilité et de la migration, questions abordées par le Protocole. La Commission s'aligne sur les CER qui ont adopté et mettent en œuvre le principe de la géométrie variable et sur les États membres qui ont commencé à appliquer les valeurs inscrites dans le Protocole avant son entrée en vigueur. Les autres États membres sont encouragés à suivre cet exemple. Le processus de ratification étant accéléré, la nouvelle Commission devrait accorder la priorité à cette initiative particulière, compte tenu des avantages qui en découlent pour les États membres, les citoyens et l'Union dans son ensemble.

2.2 GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE, PAIX ET SÉCURITÉ |

Les priorités en matière de gouvernance démocratique, de paix et de sécurité étaient liées aux Aspirations 3 et 4 de l'Agenda 2063: Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit; et une Afrique pacifique et sécurisée. Pour réaliser ces aspirations, la Commission s'est engagée dans le cadre de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) et de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA).

Milestones:

- Facilitation du règlement pacifique des différends en vue de faire taire les armes
- Opérationnalisation d'un Fonds pour la paix doté de 179,5 millions de Dollars EU
- Mise en place du Sous-comité du COREP sur les Droits de l'homme, la Démocratie et la Gouvernance
- Protocole sur l'Apatrie et sur le droit à la nationalité
- Cadre de politique de l'UA en matière de Justice transitionnelle
- Cadre de résultats au niveau continental sur Femmes, Paix et Sécurité et l'opérationnalisation de Femwise- Africa
- Lignes directrices de l'UA relatives aux Élections durant le COVID-19

2.2.1. DEMOCRATIC GOVERNANCE:

En 2018, la Commission a amené d'autres membres de la Plateforme AGA à élaborer une Feuille de route et un Plan de travail pour mettre en exergue les domaines stratégiques de coopération, de collaboration et de synergie. Il s'agissait de la première tentative pour encourager la planification collaborative par divers organes de l'Union ayant des mandats sur la démocratie, les élections, les droits de

l'homme et la gouvernance sur le continent. La Feuille de route fournit un mécanisme de collaboration conjointe entre les membres de la Plateforme sur la diplomatie préventive, l'observation des élections, entre autres. Des efforts ont été faits pour renforcer le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), en se concentrant sur l'établissement d'un financement prévisible en intégrant le MAEP dans le budget de l'UA et en élaborant un Rapport annuel sur l'état de la gouvernance en Afrique comme outil pour suivre les tendances de la gouvernance en Afrique.

Un Sous-comité du COREP sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance est en place depuis 2019. La mise sur pied du Sous-comité du COREP devrait mettre en avant la gouvernance démocratique comme fondement de la réalisation des Aspirations de l'Agenda 2063 et renforcer la coordination et la collaboration des initiatives connexes entre la CUA et les États membres. Le suivi de la conformité des instruments des valeurs communes de l'UA, notamment en ce qui concerne les lacunes et les mesures prises par les États membres pour respecter leurs engagements, devrait occuper une place plus importante dans les interactions entre la CUA, le COREP et le CPS.

Au cours de la période sous examen, **l'assistance électorale** est devenue plus sensible aux besoins des États membres, en particulier des Organes de gestion des élections (OGE), institutions centrales dans la promotion d'élections crédibles sur le continent. Au moins dix OGE, y compris ceux qui se trouvent dans des contextes post-conflit, ont reçu un soutien technique et financier direct de la Commission, contribuant ainsi au renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion de transitions pacifiques dans les États membres concernés. Alors que la Commission a coordonné les missions d'observation électorale de l'UA (MOEUE) dans 11 États membres organisant des élections générales en 2017, ce chiffre est passé à 14 en 2018 et 15 en 2019. Alors que 16 élections générales étaient tenues en 2020, seules 8 MOEUE ont été

¹ Burkina Faso, Cameroun, les Comores, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Tanzanie et Togo



Les observateurs électoraux de l'Union africaine au Ghana

déployées¹ en raison des restrictions mises en place en réponse à la pandémie de la COVID-19. Les lignes directrices de l'UA pour les élections pendant la COVID-19 et d'autres Urgences de santé publique ont été rédigées pour appuyer les États membres à prendre des décisions judicieuses et les mesures appropriées en ce qui concerne les élections pendant les Urgences de santé publique. Au cours des quatre dernières années, des MOEUE ont été déployées lors de 50 élections générales sur le Continent.

En prévision d'élections cruciales, un certain nombre de missions de diplomatie préventive ont été entreprises² conjointement avec les CER et les Nations unies. Ces missions ont encouragé les parties prenantes à poursuivre le dialogue, le compromis et la résolution pacifique des différends politiques et ont contribué à empêcher que les différends électoraux ne dégénèrent en conflits violents. Les transitions pacifiques facilitées dans les États membres concernent la Sierra Leone en

2017, la RDC en 2018 et la Guinée Bissau en 2019. Des briefings périodiques au CPS ont servi d'outil d'alerte rapide pour déclencher une réaction rapide afin d'éviter la violence électorale et de nouveaux troubles.

Les Affaires humanitaires et leur lien avec le développement, le changement climatique, les questions de gouvernance et la paix et la sécurité ont été une préoccupation majeure de la Commission, ce qui a conduit à la proclamation de 2019 comme l'Année des Réfugiés, des Rapatriés et des Personnes déplacées : Vers des solutions durables aux déplacements forcés. . La mise en place du Groupe de travail tripartite UA/ONU/UE au cours du Sommet UA-UE de 2017 a joué un rôle essentiel en facilitant le retour volontaire de plus de 50 000 migrants dans leur pays d'origine et l'évacuation humanitaire de plus de 4 000 réfugiés et demandeurs d'asile. Le Niger et le Rwanda ont fait preuve d'une solidarité et de leadership exemplaire en établissant des mécanismes de transit d'urgence

² Parmi les missions de diplomatie préventive de haut niveau entreprises au cours de la période sous examen figurent la Sierra Leone (2017), le Kenya (2017), le Mali (2018), le Zimbabwe (2018) et le Malawi et la Guinée-Bissau (2019)

en vue de faciliter l'évacuation humanitaire des réfugiés et des demandeurs d'asile bloqués en Libye. La Commission a également soutenu la coordination stratégique et entrepris un plaidoyer en faveur d'une solidarité régionale plus large.

Au cours de cette période, le **Protocole sur l'apatridie et le droit à la nationalité** a été élaboré et soumis pour examen et approbation. L'apatridie et la privation d'une nationalité constituent une violation des droits de l'homme fondamentaux, empêchant les personnes concernées d'accéder aux droits et aux services de base, y compris une participation pleine et entière aux affaires de la société. Garantir que chaque Africain jouit d'un droit à une nationalité et appartient à un État-nation contribue à la cohésion sociale et à l'intégration, facteurs nécessaires à la paix, à la stabilité et au développement socio-économique.

La **Politique de l'UA en matière de Justice transitionnelle (AUTJP)** a été adoptée en février 2019. L'AUTJP est conçue comme une ligne directrice permettant aux États membres de développer leurs propres politiques, stratégies et programmes spécifiques au contexte pour réaliser une paix durable, la justice, la réconciliation, la cohésion sociale et l'apaisement. Le processus d'élaboration de la Politique, qui s'est étalé sur huit ans, a été inclusif, participatif et consultatif et a abouti à un document complet. La Feuille de route de l'AUTJP a également été élaborée, soutenant sa mise en œuvre.

2.2.2. PEACE AND SECURITY:

Conformément à la Feuille de route principale de l'UA de 2017 sur les mesures pratiques pour **Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020**, la Commission a impliqué les États membres, le CPS, les CER/MR, les Nations unies, les OSC et le secteur privé, en vue de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de favoriser des conditions propices au développement socio-économique en Afrique. L'adoption en février 2019 de la Résolution 2457 du Conseil de sécurité des Nations unies sur Faire taire les armes a donné une impulsion à la mobilisation des institutions des Nations unies et d'autres partenaires pour

coordonner les efforts visant à soutenir la mise en œuvre de la Feuille de route. La désignation du thème de 2020 comme *"Faire taire les armes : créer des conditions propices au développement de l'Afrique"* a permis de concentrer les efforts sur ce programme. Les initiatives prises se sont concentrées sur l'ensemble du continuum de l'APSA, de l'anticipation et de la prévention, la gestion et le règlement des conflits, à la stabilisation, la reconstruction et le développement post-conflit. Des efforts concertés ont été déployés pour renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix. Des partenariats public-privé ont été mis en place pour associer les acteurs du secteur privé aux efforts de paix par le biais d'initiatives de responsabilité sociale des entreprises, en mettant l'accent sur l'emploi des jeunes et l'inclusion des communautés marginalisées.

Depuis 2017, le **Conseil de paix et de sécurité (CPS)** a répondu à des conflits et des crises, ainsi qu'à des situations post-conflit, notamment au Burundi, en République centrafricaine (RCA), en République démocratique du Congo (RDC), en Gambie, en Guinée-Bissau, en Libye, au Mali, en Somalie, au Soudan du sud et au Soudan. Le CPS a également été impliqué dans le traitement de diverses questions de paix et de sécurité, notamment le terrorisme et l'extrémisme violent dans la Corne de l'Afrique, le Bassin du Lac Tchad et la Région du Sahel, le différend maritime entre le Kenya et la Somalie, le changement climatique et la présence militaire étrangère, ainsi que les épidémies du virus Ebola et la pandémie de la COVID-19. Le CPS a autorisé le déploiement de plusieurs missions, y compris le G5 Sahel et a continué à renouveler le mandat des missions existantes telles que la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM), la Force multinationale mixte et les opérations hybrides de la Mission UA-ONU au Darfour.

Lors du sommet de janvier 2018, la Conférence a adopté l'instrument du **Fonds pour la paix**, sur la base de la structure de gouvernance et de gestion approuvée par le CPS, le Conseil exécutif et la Conférence de l'UA en 2017. En novembre

L'Union a continué à travailler en collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour servir de médiateur dans le conflit du Soudan du sud, ce qui a permis la mise en place du gouvernement d'unité de transition revitalisé au Soudan du sud. L'UA, par l'intermédiaire de son Comité ad hoc de haut niveau sur le Soudan du sud, a permis de résoudre la question controversée du nombre de ses États et de leurs frontières à savoir dix États, deux Zones administratives et une Zone dotée d'un statut administratif spécial. Cette avancée a contribué à faciliter la mise en œuvre effective de l'Accord revitalisé sur le Règlement du conflit au Soudan du sud.

La Commission continue à s'engager dans le processus de transition au Soudan, par des actions stratégiques et politiques avec le gouvernement soudanais, divers interlocuteurs et la communauté internationale. Outre son rôle dans le processus de la MINUAD et les dialogues de haut niveau avec les parties belligérantes ainsi qu'avec le gouvernement du Soudan, l'UA a continué à soutenir le processus de paix, accueilli par Juba. Ce processus a conduit à la signature de l'Accord de paix global de Juba le 21 août 2020 et des Accords ultérieurs entre le gouvernement de transition et la faction rebelle SPLM-North al-Hilu et le SRF, SPLM-N. Grâce notamment aux engagements stratégiques et politiques et aux processus de médiation susmentionnés, l'UA a contribué avec succès au retrait du Soudan de la liste des États soutenant le terrorisme par les États-Unis. Elle a également contribué au processus de retrait progressif de la MINUAD afin de garantir la protection des civils et de s'assurer que la nouvelle mission de déploiement des Nations unies au Soudan relève du Chapitre 6, tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité des Nations unies, en mai 2020.

2020, 54 États membres ont contribué à un peu plus de 179,5 millions de Dollars au Fonds pour la paix. Cette somme représente le montant le plus élevé jamais versé par les États membres au Fonds depuis sa création en 1993. L'objectif est de libérer la totalité de la dotation de 400 millions de dollars attendus des États membres au titre du Fonds pour la paix d'ici 2023. Le Fonds pour la paix permettra à l'UA d'assumer l'entière responsabilité de son programme de paix et de sécurité sur la base de sa propre évaluation des problèmes et d'une appréciation autonome des solutions appropriées.

La Commission a activement utilisé ses bons offices et ceux de ses Envoyés spéciaux dans le cadre de la diplomatie préventive pour parvenir au règlement pacifique des différends, y compris les différends frontaliers. La Commission s'est appuyée sur les progrès réalisés en matière de règlement des conflits prolongés en accordant la priorité à la mise en œuvre des Accords de paix, aux stratégies de stabilisation post-conflit et à la fourniture d'une assistance technique pour soutenir les pays en transition. La Commission, par le biais du Système



Ne pas financer
nos efforts de paix
de manière plus
substantielle reviendrait
à confier à d'autres
les leviers essentiels
de la souveraineté
continentale.

S.E. MOUSSA FAKI MAHAMAT,

**Président de la Commission de l'Union
africaine.**

continental d'Alerte rapide, a soutenu le Ghana à entreprendre les premières **Évaluations de la vulnérabilité structurelle/la résilience des pays (CSV/RA)** et à élaborer des stratégies d'atténuation de la vulnérabilité structurelle des pays. La CSV/RA est l'une des initiatives novatrices de la Commission visant à aider les États membres à diagnostiquer leurs vulnérabilités structurelles, à identifier les mécanismes d'adaptation et de résilience et, surtout, à prévoir des stratégies d'atténuation à l'effet de prévenir les conflits. La Commission continuera à soutenir les États membres dans l'évaluation et la mise en œuvre des stratégies d'atténuation identifiées.

La Commission s'est pleinement engagée dans la lutte contre le terrorisme, en particulier dans la Corne de l'Afrique, le Bassin du Lac Tchad et la Région du Sahel, en travaillant en étroite collaboration avec les CER, conformément aux principes de subsidiarité et de complémentarité. En outre, la Commission a pris des mesures concrètes pour améliorer la coopération, la coordination et les communications afin d'harmoniser les interventions continentales dans les situations de conflit, la médiation et la lutte contre le terrorisme et la médiation entre elle et les CER. Afin de promouvoir la tolérance religieuse, la paix et la cohésion sociale dans le contexte de l'extrémisme religieux et des conflits qui y sont liés, la Commission s'est efforcée de promouvoir le dialogue inter et intra religieux. Ces dialogues complètent les opérations de soutien à la paix en abordant les questions d'extrémisme religieux ou violent et permettent de mieux d'en comprendre les causes profondes et d'élaborer des approches innovantes et contemporaines pour y faire face. Les progrès réalisés, en particulier dans le règlement de certains des conflits prolongés sur le continent, ont été obtenus grâce à des partenariats étroits et bien coordonnés avec des partenaires et des parties prenantes externes, notamment des ONG, des OSC et des groupes de réflexion..

L'un des principes centraux des engagements de la Commission en matière de paix et de sécurité est la promotion du **Programme Femmes, Paix et**

Sécurité (FPS) en Afrique. En 2018, le CPS a adopté le Cadre de résultats continental pour le Suivi et la Réponse à la mise en œuvre du Programme FPS. Par la suite, le Président a produit le tout premier Rapport de la CUA sur l'état des femmes, la paix et la sécurité. L'Afrique compte maintenant 30 pays dotés de Plans d'action nationaux sur le Programme FPS et 6 CER se sont dotées de Plans d'action régionaux.

FemWise-Africa a été mis en place par la décision de la Conférence de l'UA de juillet 2017 pour renforcer la participation des femmes dans les processus de prévention des conflits et de médiation. Le Réseau a formé ses membres, ou leur a donné la possibilité de se former par le biais de ses multiples partenariats, à la médiation et à l'analyse des conflits. Il a également offert aux membres formés des moyens pratiques de mettre en œuvre leur expérience et leur formation par le biais de possibilités de déploiement dans diverses MOEUE et Bureaux de liaison de l'UA. Le Réseau compte actuellement 470 membres répartis dans les cinq régions, et sa diversité offre de nombreuses possibilités de mentorat et de collaboration interrégionale.

La tâche de promouvoir la gouvernance et la paix et la sécurité sur le continent s'est heurtée à un certain nombre de défis qui ont considérablement entravé la réalisation des objectifs fixés par la Commission. Le premier de ces défis est la question controversée mais récurrente de la souveraineté et la réticence de certains États membres à autoriser la médiation précoce dans les conflits internes et transfrontaliers, l'un des principaux facteurs contribuant au nombre croissant de conflits évitables sur le continent et réduisant à néant l'efficacité des interventions de l'UA. La question de la capacité et de la volonté des États membres de combler le fossé entre l'alerte rapide et la réponse rapide est liée à ce problème. L'un des défis les plus tenaces qui a marqué le mandat de cette Commission est la question du financement prévisible et durable des OSP. La Commission devrait continuer à plaider pour que les Nations unies fournissent de manière adéquate un financement prévisible et durable aux OSP de l'UA mandatées par les Nations unies, à partir

des contributions mises en recouvrement par les Nations unies.

LEÇONS APPRISSES ET OPPORTUNITÉS

Si la fusion des Départements des Affaires politiques et de Paix et Sécurité, prévue par la réforme, offre l'occasion de renforcer le lien indispensable entre l'AGA et l'APSA, il convient de veiller à ce que l'un ne porte pas ombrage à l'autre mais que la fusion renforce leurs liens de complémentarité. À cet égard, les cadres de l'AGA et de l'APSA doivent être renforcés par la mise à disposition de ressources humaines et financières pour un Secrétariat conjoint afin de coordonner et de suivre efficacement la mise en œuvre des initiatives prioritaires.

Les États membres sont exhortés à faire preuve d'un engagement politique accru et soutenu pour assurer la création des conditions nécessaires à l'initiative "Faire taire les armes en Afrique", qui facilitera la réalisation d'un continent exempt de conflits, conformément à l'Agenda 2063. Les calendriers et les modalités de la campagne doivent être recadrés et conceptualisés de nouveau, étant donné que l'échéance de 2020, fixée pour la réalisation de cet objectif, n'a pas été respectée. La prochaine Commission doit s'engager à nouveau à atteindre cet objectif et l'adopter en tant qu'objectif à long terme de l'Union. Le Fonds pour la paix doit être entièrement financé pour le renforcement des capacités en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits ainsi que de reconstruction et de développement post-conflit. Il doit y avoir une plus grande coordination entre les mécanismes d'alerte rapide à différents niveaux pour assurer la triangulation des données et des décisions mieux informées et une action rapide et réactive.

Sur les questions spécifiques de paix, de sécurité et de la gouvernance, la Commission doit être proactive dans son soutien aux États membres.

Le soutien de la Commission aux CSV/RA et le développement de stratégies d'atténuation des conflits, comme cela a été fait au Ghana en 2018, doivent être intensifiés et promus. L'Union doit également travailler plus étroitement avec les CER à cet égard et envisager de désinvestir dans certains des domaines dans lesquels elle est actuellement engagée et laisser l'initiative aux CER. Par exemple, dans le domaine des élections, la Commission doit laisser les CER concernées prendre la tête du suivi des élections, tout en se concentrant sur la fourniture d'une assistance technique pré et post-électorale, afin d'éviter les doubles emplois et de maximiser l'utilisation des ressources. Cette approche est cruciale, compte tenu des réductions budgétaires et de la nécessité de s'adapter et de mettre en place des capacités et des outils techniques appropriés pour faire face aux nouvelles réalités.

Plusieurs États membres continuent de faire face à des défis humanitaires qui sont soit provoqués par des conflits, soit résultant de catastrophes naturelles. Le récent conflit en Éthiopie met en évidence la nécessité pour les États membres et l'Union d'investir dans l'alerte rapide et la réaction rapide ainsi que dans les efforts de prévention des conflits afin d'éviter les catastrophes humanitaires. L'Union devrait s'efforcer de prévenir, d'atténuer et de résoudre les conflits par le dialogue, la médiation et le respect de l'État de droit et des droits de l'homme. Le cyclone Idai au Mozambique témoigne de l'impact dévastateur des catastrophes naturelles, qui est exacerbé par le manque de coordination efficace par et entre l'UA, les CER et les partenaires internationaux. L'invasion de criquets en Afrique de l'Est et les effets du changement climatique ont eu un impact dévastateur sur la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et le développement socio-économique. C'est particulièrement le cas dans la Corne de l'Afrique, le Sahel et la Région des Grands Lacs. Si l'UA a apporté certaines contributions pour faire face aux crises humanitaires, résultant de catastrophes, son

efficacité reste insuffisante. La question de la coordination et de la réponse efficace à ceux qui en ont le plus besoin fait partie du défi. La réponse à la crise d'Ebola et la réponse à la COVID-19 en cours de l'Union montrent qu'avec une meilleure coordination humanitaire, de plus grands résultats peuvent être obtenus. La nouvelle Commission devrait donner la priorité à l'Agence humanitaire africaine, compte tenu de l'urgence d'opérationnaliser un mécanisme conçu pour traiter les situations d'urgence.

2.3 SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL, SCIENCE ET INNOVATION

Les priorités en matière de santé et de développement social, de science et d'innovation sont liées à l'Aspiration 1 de l'Agenda 2063: Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable. La Commission a concentré ses efforts sur les urgences sanitaires et le renforcement de l'éducation dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

Étapes importantes :

- Des réponses rapides, efficaces et coordonnées à Ebola et COVID-19
- Amélioration de l'accessibilité à l'éducation grâce à l'Université virtuelle et en ligne Panafricaine
- Adoption et utilisation du Cadre de politique pour les migrations révisé et de son Plan d'action
- Adoption d'une Position commune africaine sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
 - Adoption du Protocole sur les handicaps



La Commission, par l'intermédiaire des Centres africains de Contrôle et de prévention des maladies (CDC), a continué à soutenir la RDC dans **sa réponse à l'irruption de la 10ème épidémie de virus Ebola**. Au total, le CDC Afrique a déployé 65 agents de santé de première ligne et 27 membres du personnel pour soutenir la réponse à l'épidémie.



Les agents de santé d'AfricaCDC naviguent en terrain accidenté pour atteindre les communautés

En collaboration avec le gouvernement et les partenaires, ces experts ont enquêté sur 57 406 alertes, mené une recherche active sur 27 767 cas suspects et aidé à rechercher plus de 8 000 contacts. Ils ont reçu et testé 42 775 échantillons dans les six laboratoires soutenus par le CDC Afrique et formé 3 845 agents de santé [1] à l'infection, à la prévention et au contrôle, à la communication des risques et à l'engagement communautaire, à la surveillance au point d'entrée et au niveau communautaire, et à la recherche des contacts. Le CDC Afrique continue de soutenir les réponses à la 11ème flambée dans la Province de l'Équateur du pays.

Depuis que le premier cas de COVID-19 en Afrique a été signalé le 14 février 2020, le CDC Afrique a collecté et rendu publiques les données des États membres sur les différents aspects de la pandémie et de la riposte. La **Stratégie continentale conjointe africaine contre le COVID-19**, qui vise à prévenir la transmission, les décès et à atténuer les dégâts sociaux, a été adoptée par les ministres africains de la santé en février 2020. Un Groupe de travail

En réponse a Covid-19 ...



- 01** Formation de 68 000 travailleurs de la santé
- 02** Déploiement de 9000 agents de santé communautaires
- 03** 6 Million kits de dépistage distribués
- 04** 11 Million d'équipement de protection individuelle
- 05** 4500 équipement médical
- 06** 1.8 million unités de médicaments

africain sur la réponse au COVID-19 (AFTCOR) chargé de superviser la réponse conjointe à la pandémie en Afrique a depuis été mis en place. La Commission a donné la priorité au renforcement du CDC Afrique afin qu'il puisse fournir des conseils efficaces sur le traitement, les dépistages et l'application des mesures sociales et de santé publique. Afin de renforcer les capacités des établissements de soins et des agents de santé, le personnel a été formé aux différents aspects de la réponse au COVID-19. À la mi-novembre 2020, le CDC Afrique avait formé 1 288 travailleurs de la santé aux diagnostics de laboratoire, à la prévention et au contrôle des infections, à la communication des risques, aux

soins cliniques et à la surveillance par le biais de réunions en présentiel et 67 161 par le biais de visioconférences. En outre, le CDC Afrique a déployé 188 experts et 9 245 agents de santé communautaires pour soutenir les activités de riposte dans les États membres.

Une équipe d'Envoyés spéciaux a été constituée et mandatée de mobiliser un soutien financier dans la lutte contre COVID-19. Grâce aux efforts des Envoyés spéciaux, plusieurs pays africains ont reçu des dons et des prêts à titre de soutien d'urgence, y compris des moratoires sur la dette, afin de renforcer la marge de manœuvre budgétaire sur la voie du redressement économique. En outre, les Envoyés spéciaux ont contribué à la mise en place d'une plateforme d'achat de fournitures médicales pour les États membres pour leur permettre d'acquérir des fournitures et des équipements médicaux. A travers la **Banque continentale de vaccins de l'Afrique, PANVAC**, la Commission a produit un kit de diagnostic qui réduit de 75% les coûts d'achat pour les États membres et renforcé les efforts de l'Éthiopie pour endiguer la pandémie de la COVID-19 en testant et en produisant un désinfectant pour les mains. Le CDC Afrique, en collaboration avec les Envoyés spéciaux s'est engagé dans l'Initiative mondiale COVAX, dirigée par la GAVI, pour sécuriser



les vaccins pour le continent, dès qu'ils seront homologués et approuvés pour utilisation. En mars 2020, le **Fonds de réponse COVID-19 de l'UA** a été lancé par le Président de l'UA, le Président Cyril Ramaphosa. À ce jour, 41 millions de \$EU ont été promis et plus de 16 000 000 \$EU ont été collectés.

Avec la pandémie COVID-19 qui ravage le continent africain, l'UA est confrontée à un recul des progrès réalisés dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'autonomisation des femmes et des droits des femmes. La pandémie a mis en évidence de nombreuses inégalités sous-jacentes entre les sexes qui, si elles ne sont pas corrigées, risquent d'exacerber l'épidémie, et les réponses qui n'intègrent pas l'analyse de genre peuvent à leur tour aggraver les inégalités.

L'Agence africaine des médicaments a été adoptée en février 2019 et entrera en vigueur une fois qu'elle aura été ratifiée par quinze États membres. Il y a actuellement 18 signataires et 6 ratifications. La Commission travaille également avec la Banque africaine de développement pour le développement pharmaceutique en Afrique afin de mettre en place le Fonds destiné à soutenir les fabricants africains de manière à stimuler la production de médicaments, de produits médicaux et de dispositifs médicaux en Afrique.

La Commission a élaboré un Cadre continental, le **Plan d'action de l'UA pour le contrôle des drogues et la prévention de la criminalité (2019-2023)**. Une étape importante a été l'établissement du Réseau panafricain d'épidémiologie sur la consommation de drogues, chargé de collecter et de diffuser systématiquement des données comparables sur la consommation de drogues et les problèmes connexes afin d'améliorer la formulation des politiques et la programmation pour lutter contre les troubles liés à la consommation de drogues sur le continent. La Commission a également contribué à la mise en place de quatre Observatoires régionaux du crime organisé en Afrique ainsi que de l'Index africain du Crime organisé pour lutter contre le Crime transnational organisé.

Le **Cadre de politique migratoire pour Afrique (MPFA)**, adopté par la Conférence en 2018, est devenu de facto une position commune sur les priorités de l'Afrique en matière de migration. Le MPFA a constitué la base du dialogue UA-UE revitalisé sur les migrations et la mobilité et pour un engagement stratégique avec d'autres parties prenantes clés sur les questions de migration. Il a également servi de base à un programme de migration afro-arabe, ainsi qu'à la Position commune africaine qui a soutenu le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Au niveau interne, le Comité de coordination de l'UA sur les migrations a renforcé la collaboration et la coordination entre les départements et les agences de gouvernance des migrations. Pour relever les défis liés à la migration régulière et irrégulière, trois Centres de migration sont en cours d'opérationnalisation: le Centre opérationnel continental au Soudan, l'Observatoire des migrations au Maroc et le Centre africain d'étude et de recherche sur les migrations au Mali.

Malgré des contraintes importantes en matière de ressources, des étapes importantes ont été franchies dans le domaine de la science, **de la technologie, de l'innovation et des compétences**. Une évaluation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels a été entreprise dans



La bourse Mwalimu Nyerere AU

Depuis le lancement de la bourse Mwalimu Nyerere AU en 2017, **96** candidats ont reçu des bourses pour des programmes de master et de doctorat

huit pays pilotes afin de remédier à l'inadéquation des compétences et d'identifier les pratiques efficaces, les opportunités stratégiques ainsi que les lacunes en matière de capacités qui pourraient être comblées par l'assistance technique et stimuler la transition de l'école au travail. La bourse Mwalimu Nyerere de l'UA a été lancée en 2017 et 21 candidats (18 hommes et 3 femmes) ont reçu une bourse. En 2018, la bourse a été limitée aux femmes afin d'encourager leur inscription aux études de maîtrise et au cycle doctoral dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, soixante bourses ont été accordées - 30 pour des doctorats et 30 pour des masters. En 2019, un total de 356 demandes (75 femmes et 281 hommes) ont été reçues de 26 États membres. La bourse a été consacrée aux réfugiés en 2019 conformément au thème de l'année, avec 15 bourses attribuées (6 femmes, 9 hommes).

Le **Programme spatial africain** a progressé avec l'adoption des Statuts de l'Agence spatiale africaine et des Agences spatiales nationales qui s'engagent à mettre en œuvre le Programme. Au 20 juin 2020, GMES (Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité) et le Programme Afrique ont attribué 51% de la subvention totale de 17 500 000 Euros (8 921 378 Euros) à 12 consortiums représentant plus de 122 institutions dans 45 pays africains, impliquant 20 entreprises privées africaines et 20 universités et centres de formation.

Le lancement de **l'Université virtuelle et en ligne Panafricaine (PAVEU)** en décembre 2019 a été une étape clé pour accroître l'accessibilité de l'enseignement professionnel et universitaire aux citoyens africains. Le modèle en ligne qui permet un accès à tout moment et en tout lieu devient encore plus pertinent dans le contexte de la COVID-19. Le principal défi pour l'Université panafricaine (UPA) est la limitation de son cadre réglementaire actuel qui ne facilite pas le recrutement du personnel académique à long terme. Il est peu probable que ce problème soit résolu à moins que l'UPA ne bénéficie de dérogations conséquentes aux règles et règlements de l'UA en matière de recrutement

du personnel,, d'établissement de contrats, d'approvisionnement, de financement en vue de la pleine opérationnalisation de la PAVEU.

Le **Protocole sur les droits des personnes handicapées** en Afrique a été adopté en janvier 2018, suivi d'un nouveau Cadre stratégique de l'UA sur le handicap en 2020. Le Protocole promeut et protège les droits des personnes handicapées, en veillant au respect de leur dignité. Un **Plan d'action sur les attaques contre les personnes atteintes d'albinisme** a été adopté pour garantir les droits des personnes atteintes d'albinisme en Afrique. La Commission a également mis en œuvre l'Architecture de l'UA pour les personnes handicapées afin de garantir leur intégration.. De même, le Protocole de 2016 sur les droits des personnes âgées en Afrique visant à promouvoir et à protéger les droits des personnes âgées en Afrique a été signé par seize États membres et ratifié par deux au cours de cette période.

Le **Programme social 2063 de l'UA** a été adopté par le Conseil exécutif en février 2020, rassemblant tous les objectifs du programme social dans un seul cadre de mise en œuvre. Le **Programme pour les enfants en Afrique, l'Agenda 2040**, exprime aspiration à élever le niveau de conformité des États avec la Charte africaine des enfants en fixant des domaines prioritaires basés sur l'évaluation des 25 dernières années et sur les tendances actuelles des droits de l'enfant en Afrique. La nouvelle Commission doit continuer à travailler sans relâche pour une Afrique digne des enfants en veillant à ce que ce Programme, inspiré de l'Agenda 2063, soit mis en œuvre par les États membres.

LEÇONS APPRISSES ET OPPORTUNITÉS

Le CDC Afrique a atteint sa maturité en matière de coordination des réponses aux épidémies et pandémies sanitaires, en particulier Ebola et COVID-19. La réponse opportune et coordonnée à l'Ebola ainsi que la solidarité manifestée ont permis de créer un précédent et de faire face au COVID-19. La mobilisation des ressources du secteur privé en

réponse au virus Ebola a été l'une des principales réalisations de la présente Commission. Bien que cette Commission n'ait pas mobilisé de ressources financières similaires du secteur privé africain, elle a réussi à exploiter des sources de financement non traditionnelles - y compris des fonds provenant des citoyens par le biais du Concert de solidarité virtuel. De tels moyens novateurs doivent être développés.

Alors que le continent est toujours aux prises avec les ramifications sanitaires et socio-économiques post-COVID-19, le CDC Afrique restera une entité clé dans les efforts déployés par l'Afrique pour faire face à la pandémie. Il est donc primordial de renforcer ses capacités, y compris les infrastructures et les capacités techniques, par la construction du siège du CDC Afrique. Des efforts doivent être déployés pour renforcer sa capacité de recherche, d'essai et de développement de vaccins et de produits pharmaceutiques afin de répondre aux problèmes urgents de santé. La Commission doit également investir dans les négociations avec les détenteurs de brevets et les fabricants pour des médicaments et des vaccins sûrs, abordables et largement accessibles.

2.4 RAPPROCHER L'UA DES POPULATIONS |

Le rapprochement de l'UA des populations est guidé par les Aspirations 5 et 6 de l'Agenda 2063: Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique partagées; et une Afrique dont le développement est axé sur les populations, en s'appuyant sur le potentiel des Africains, en particulier des femmes et des jeunes, et en prenant soin des enfants. La Commission a concentré ses efforts sur l'amélioration de la communication et de la sensibilisation, sur l'implication des citoyens et de la Diaspora, sur la mise en œuvre de la politique en matière de genre à l'Union et sur la place faite aux jeunes.

Étapes importantes :

- Des mécanismes de responsabilité renforcés pour les engagements en faveur de l'égalité des sexes
- Nomination d'une Envoyée spéciale pour la jeunesse
- Revitalisation des campagnes visant à mettre fin aux pratiques néfastes
- Cadre pour l'implication de la Diaspora
- Loi type sur la protection des biens et du patrimoine culturels

Au cours des quatre dernières années, un certain nombre d'efforts ont été déployés pour rapprocher l'UA des citoyens africains, en utilisant des



Regardez les films sur l'Agenda 2063 et ses programmes phares sur <https://au.int/en/videos>

Téléchargez

votre exemplaire gratuit de l'Écho de l'UA à

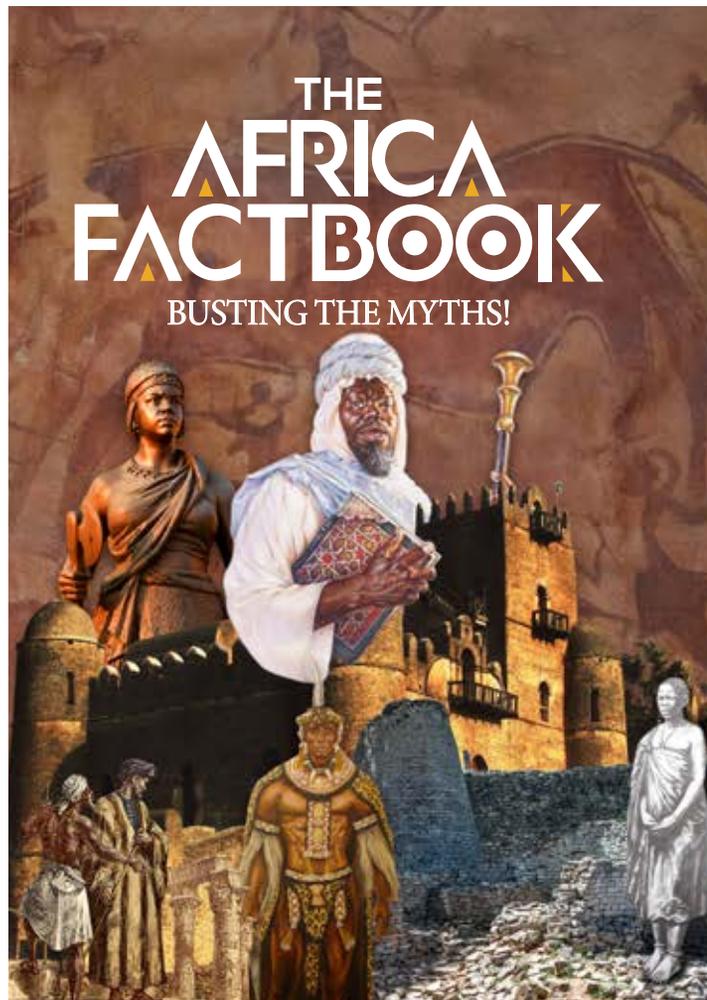
www.au.int//documents/1148



plateformes en ligne et hors ligne, en s'engageant dans les médias traditionnels et nouveaux, en popularisant et en défendant le travail des organes et institutions de l'UA et en rationalisant l'identité de l'UA grâce à sa marque et à divers produits de communication innovants. Afin d'améliorer la compréhension des citoyens africains de la structure de l'UA, le travail de la CUA ainsi que des institutions clés, des vidéos et des audios ont été développés, ainsi que des produits de communication et de familiarisation avec l'UA, dont AU Echo (l'Écho de l'UA) et le Manuel de l'UA, publiés annuellement. La Commission, avec le soutien de l'Afrique du Sud, a entrepris l'immense tâche de numérisation du matériel écrit, photographique et audio-visuel de l'UA et de ses organes. Le projet vise à créer un dépôt numérique des documents de l'UA depuis la création de l'organisation en 1963.

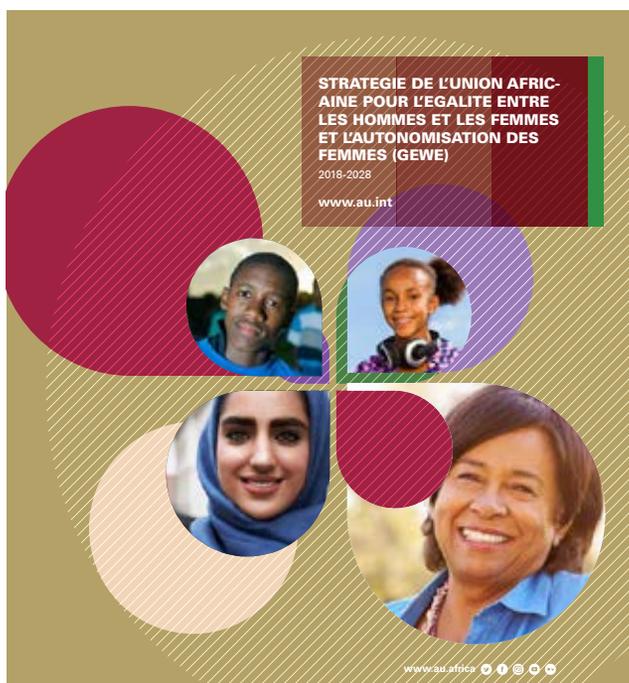
Ancré sur l'Aspiration 5 de l'Agenda 2063 qui vise à améliorer la forte identité culturelle, le patrimoine commun, les valeurs et l'éthique de l'Afrique, **l'Africa Factbook** a été lancé sous le thème "*Busting the Myths*", (Briser les mythes) en collaboration avec le Book of African Records. Au cours de cette période, le projet de **Statut du Grand Musée de l'Afrique**, qui sera basé en Algérie, a été élaboré. La **Loi type sur la protection des biens et du patrimoine culturels** pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels a également été adoptée. Le Centre d'études linguistiques et historiques a augmenté ses ressources bibliographiques pour une meilleure connaissance de l'histoire et des traditions africaines. L'Académie africaine des langues s'est également engagée dans l'harmonisation des systèmes d'écriture de trois langues vernaculaires

transfrontalières, à savoir l'Ewe, le Songhay et le Soninke. L'Académie a lancé une plateforme interactive pour les langues africaines et a finalisé l'Atlas linguistique des seize pays d'Afrique de l'Ouest.



2.4.1 METTRE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU GENRE À L'UNION |

La Commission continue de plaider pour la ratification, l'internalisation dans le droit national et la mise en œuvre des instruments de l'UA sur **l'Égalité entre les Hommes et les Femmes des sexes et l'Autonomisation des femmes (GEWE)**. Dans le cadre des efforts visant à promouvoir la conformité et la responsabilisation de la mise en œuvre des instruments continentaux, plusieurs mécanismes ont été mis en place, y compris la **Fiche d'évaluation et l'Indice du Protocole de Maputo (MPSI)**. La Plateforme d'établissement de Rapports



en ligne de l'UA sur le genre offre un guichet unique pour les différents outils de responsabilisation complémentaires, notamment la Fiche de notation sur le genre, les Rapports de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les Hommes et les femmes en Afrique (SDGEA), les Rapports du Président de la CUA et le MPSI. Ces outils ont soutenu la mise en

œuvre, le suivi et l'établissement de Rapports sur les obligations et permettent d'évaluer dans quelle mesure les obligations en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes sont mises en œuvre.

Les Rapports de Synthèse des États membres³ et du Président de la CUA sur la Déclaration solennelle sur l'Égalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique (SDGEA) présentent également les points forts de la CUA, des CER et des organes de l'UA dans la mise en œuvre des engagements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Des progrès notables ont été réalisés dans la mise en œuvre de la SDGEA, mais la parité entre les hommes et les femmes requiert une plus grande attention, en particulier au sein de la CUA et des autres organes de l'UA. Dans le cadre des réformes institutionnelles, la Conférence a adopté, en 2018, la décision **sur la parité** qui exige des quotas de 50 % de femmes et de 35 % de jeunes d'ici 2025. Actuellement, sur les 1286 membres du personnel de la CUA, 487 sont des femmes (38%) et 799 des hommes (62%). Sur les 1 426 jeunes employés de la CUA, 480 (34 %) sont des femmes âgées de 35 à 39 ans. Sur 14 directeurs, 5 sont des femmes et 7 des hommes. La parité entre les sexes est atteinte au niveau des Commissaires depuis 2003.

L'extension de la campagne visant à mettre fin au **mariage des enfants**, ainsi que le lancement de l'Initiative Saleema pour mettre fin aux **mutilations génitales féminines** renforcent la détermination de l'Union à mettre fin à ces pratiques néfastes. La campagne a donné lieu à un recueil de lois sur le mariage des enfants, à des stratégies nationales visant à mettre fin au mariage des enfants ainsi qu'à des modifications progressives des lois qui relèvent l'âge du mariage. À ce jour, la Gambie, la Guinée, le Malawi et le Zimbabwe ont adopté des lois et des politiques qui criminalisent le mariage des enfants. L'Égypte, l'Éthiopie, l'Érythrée et la Zambie ont renforcé les lois et les politiques préexistantes en renforçant l'implication des chefs traditionnels et religieux et des acteurs de la société civile locale. Le Tchad se distingue par son engagement à mettre fin

³ Au cours de la période sous examen, 60 Rapports de synthèse des États membres ont été reçus



Alors que les États membres ont fait du progrès de mettre fin aux pratiques néfastes comme le mariage des enfants et mutilations génitale féminines, il y reste les défis que les États membres ne donnent pas la priorité à la mise en œuvre des lois contre le mariage des enfants ainsi que le manque de collecte de données et de rapports appropriés. Certains pays ont régressé, comme la Somalie où les législateurs ont présenté un projet de loi pour légaliser le mariage des enfants.

aux mariages d'enfants d'ici 2030. Les défis à relever pour progresser davantage sont notamment le fait que les États membres ne donnent pas la priorité à la mise en œuvre des lois contre le mariage des enfants ainsi que le manque de collecte de données et de rapports appropriés, ce qui crée une lacune dans les Rapports d'évaluation de la campagne. Malgré les progrès, certains pays ont régressé, comme la Somalie où les législateurs ont présenté un projet de loi pour légaliser le mariage des enfants. De tels événements montrent clairement qu'il reste beaucoup à faire pour éliminer cette pratique.

En 2017, le **Réseau des femmes africaines dirigeantes (AWLN)** a été créé pour exploiter la richesse des expériences de leadership des femmes africaines afin de renforcer leur contribution à la consolidation et au maintien de la paix, de la sécurité et aux processus politiques, économiques et sociaux sur le continent, en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique et les ODD. L'AWLN est

un mouvement sans précédent de femmes africaines occupant des postes de direction, qui vise à servir de vecteur à une mobilisation accrue des femmes dans différents secteurs. Le Réseau permettra aux femmes d'ouvrir la voie de la paix et du développement sur le continent.

Si des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme de l'UA pour l'égalité entre les hommes et les femmes, des défis existent. La charge que représente l'établissement des multiples Rapports sur les divers instruments internationaux et régionaux fait que les États membres rendent moins de comptes sur les instruments régionaux. La lenteur des progrès dans le respect des engagements relatifs aux Droits des femmes tels que ceux inscrits dans le Protocole de Maputo permet la persistance de pratiques qui entravent la réalisation des droits des femmes et de leur plein potentiel. Le financement de l'égalité des sexes reste inadéquat, les allocations budgétaires n'étant

pas à la hauteur de la nature transversale et des exigences du mandat de promotion de l'Égalité entre les Hommes et les femmes et l'Autonomisation des femmes. La modification de la décision d'allouer 0,5 % au lieu de 1 % au Fonds pour les femmes africaines (FAW), ainsi que le retard dans le décaissement des fonds, ont entravé les progrès envisagés en matière d'autonomisation des femmes. En outre, le Conseil exécutif a conclu en 2019 que la Commission devrait recevoir des États membres un financement suffisant pour éviter la dépendance vis-à-vis des partenaires.

La pandémie de la COVID-19 pourrait également annihiler la plupart des progrès réalisés au fil des ans dans la promotion de la GEWE. La réaffectation de ressources vers le COVID-19 pourrait retarder la mise en œuvre d'engagements en faveur de l'égalité des sexes qui ne sont pas considérés comme urgents. La violence sexuelle et sexiste a augmenté de manière drastique pendant la période de confinement et conduit à une pandémie secondaire dans toute l'Afrique. L'inclusion financière des femmes a été pénalisée par la fermeture de nombreuses entreprises féminines et du commerce transfrontalier, donnant ainsi une plus grande impulsion à la Décennie pour l'inclusion financière des femmes (2020-2030) récemment adoptée.

L'élaboration et la mise en œuvre des lignes directrices de l'UA sur les réponses sensibles au genre en tant que cadre pour intégrer l'égalité des sexes et l'action des femmes dans les processus de prise de décision en Afrique, les réponses à la COVID-19 et les plans de relèvement post-COVID-19, comme demandé par la Conférence de l'UA, seront utiles pour répondre à ces préoccupations.

2.4.2 CRÉER L'ESPACE POUR LES JEUNES |



Plusieurs cadres politiques soulignent la nécessité de faire de la place pour les jeunes - pour qu'ils construisent leur propre avenir et les politiques qui les concernent. L'élaboration de la Feuille de route de l'UA sur le dividende démographique, en conformité

avec le thème de l'année 2017 "*Exploiter le dividende démographique par des investissements dans la jeunesse*", continue d'être une stratégie déterminante pour faire face à l'explosion du nombre de jeunes dans les États membres.

En novembre 2018, la Première **Envoyée spéciale de l'UA pour la jeunesse** a été nommée avec pour mandat de représenter et de défendre la voix et les intérêts de la jeunesse africaine auprès des organes décisionnels compétents de l'UA. Le Bureau de l'Envoyée spéciale pour la jeunesse (OYE),

avec son Conseil consultatif de la jeunesse, ses jeunes volontaires et ses réseaux, est devenu un mécanisme de collaboration panafricain permettant à la jeunesse africaine de s'impliquer dans le travail de l'UA et dans celui des acteurs mondiaux et de les influencer à travers des séances d'information à l'intention du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) et du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine sur les contributions des jeunes à faire taire les armes et la formulation de recommandations pour les Plans nationaux sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Les États membres ont été mobilisés pour s'engager à nouveau en faveur de la mise en œuvre complète et accélérée de la Charte africaine de la jeunesse par l'intermédiaire des adeptes dynamiques de la Charte africaine de la jeunesse qui soutiennent le suivi et l'établissement de Rapports au niveau continental. Cette initiative renforce la responsabilisation des jeunes en matière de politiques qui affectent leur vie.

Le Corps des jeunes volontaires de l'UA (AU-YVC) recrute, forme et déploie de jeunes professionnels africains pour une période de 12 mois à travers le continent, en promouvant le volontariat et en approfondissant le statut des jeunes en tant qu'acteurs clés du développement de l'Afrique. En 2017, 137 volontaires (87 femmes et 50 hommes) ont été déployés pour servir et 44 ont terminé leur service. Ce nombre a augmenté en 2018 avec 208 (116 femmes et 92 hommes) jeunes volontaires de l'UA servant dans divers organes et départements de la Commission, des États membres et des organisations partenaires. En 2019, 231 (121 femmes et 110 hommes) jeunes volontaires de l'UA ont été déployés. De jeunes professionnels africains ont également été formés et déployés en 2020 dans les cinq Centres régionaux qui collaborent avec le CDC Afrique. Plus de 9000 demandes ont été reçues de 53 États membres pour la cohorte 2021.

L'Initiative "**Un million d'ici 2021**" vise à offrir à un million de jeunes Africains des possibilités concrètes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'engagement d'ici 2021. Cette initiative a renforcé le développement

de la jeunesse dans ces domaines essentiels et mis le continent sur la voie d'une accélération des interventions visant à améliorer la vie des jeunes en Afrique. En ce qui concerne la dernière année de l'initiative en 2021, il est important de rappeler les principaux objectifs de l'Initiative : accélérer les opportunités pour les jeunes; encourager les parties prenantes à envisager de nouvelles perspectives; tester de nouvelles idées et étendre les succès existants; et construire des écosystèmes continentaux d'efficacité. Il est recommandé de relancer et d'intensifier la mobilisation de haut niveau en partenariat avec le secteur privé pour maintenir l'intérêt, et de poursuivre l'action aux niveaux techniques du partenariat. Il est également recommandé d'allouer davantage de ressources à l'Initiative afin de permettre sa mise en œuvre et de démontrer l'appropriation et l'engagement des États membres et de l'Union.

2.4.3 IMPLIQUER LES CITOYENS AFRICAINS ET LA DIASPORA |

L'approche consultative du Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 était un moyen important d'impliquer les citoyens africains dans le travail de l'Union. Cela s'est fait par la participation des organisations de la société civile et de la diaspora à la promotion de la paix et de la sécurité, de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme comme fondement de l'inclusion, de l'intégration et du développement de l'Afrique et de ses peuples. L'Union doit continuer à communiquer sa vision, ses politiques et ses programmes aux citoyens africains et au monde, en construisant une perspective panafricaine qui est essentielle à sa mission et en permettant au continent de s'approprier le discours africain aux fins de refléter les réalités, les aspirations et les priorités du continent et sa position dans le monde.

Un projet de cadre juridique et politique pour soutenir la participation de la diaspora à l'UA a été élaboré. Le cadre vise à réaliser un résultat clé du Sommet mondial africain de 2012 et à permettre à la Commission de passer du mode ad hoc actuel d'engagement de la diaspora à une approche

institutionnalisée à mettre en œuvre dans tout le système de l'UA. Sur les cinq projets importants de l'UA qui ont été identifiés lors du sommet de 2012 et dans l'Agenda 2063, quatre ont connu un début de mise en œuvre: le Fonds d'investissement de la diaspora, le Projet relatif au Corps de volontaires de la diaspora africaine, le marché de la diaspora et l'Institut africain des transferts de fonds. L'Institut africain des transferts de fonds (AIR) a aidé les États membres à améliorer leurs procédures de mesure statistique des transferts de fonds, à développer et/ou à améliorer les cadres réglementaires de leur marché de transferts de fonds, et à élaborer et à mettre en œuvre des politiques appropriées pour mettre les transferts de fonds au service du développement social et économique. Les activités de l'AIR continuent d'être entravées par la grave pénurie de personnel qui a grandement affecté la capacité de mise en œuvre de l'Institut.

LEÇONS APPRISSES ET OPPORTUNITÉS

Malgré les efforts déployés pour renforcer l'implication de la société civile dans les affaires de l'Union, celle-ci est loin de réaliser une Union centrée sur les personnes, comme le préconise l'Agenda 2063. La réforme de l'ECOSOCC offre quelques opportunités à cet égard. De même, des efforts plus importants doivent être déployés pour mieux intégrer la diaspora et renforcer ses liens avec les organes délibérants. Les citoyens africains de tout le continent, et au-delà, font preuve d'initiative, exigeant responsabilité redditionnelle et transparence dans leur propre pays, au-delà des frontières et dans leurs institutions. Soutenus par la révolution numérique, les citoyens s'organisent et se mobilisent pour le changement par des moyens innovants. La Commission manquerait de pertinence si elle ne reconnaissait pas et ne valorisait pas les personnes qui sont à l'origine du changement ainsi que les outils, les moyens et les mécanismes qu'elles utilisent.

Cette Commission s'est engagée dans une stratégie de plaidoyer et de communication qui vise à rendre familière l'Union, à populariser l'Agenda 2063, ainsi

que les mécanismes de mise en œuvre. Bien qu'il reste beaucoup à faire, les progrès sont notables portent notamment sur la refonte de la présence en ligne de l'Union, le changement d'identité de l'Union et l'utilisation de nouveaux médias et outils pour communiquer avec les citoyens africains. La Commission devrait développer un système solide pour recueillir les opinions publiques, les contributions et les idées des citoyens sur la manière d'améliorer l'Union.

En s'appuyant sur les progrès fait par la Commission précédente, des étapes importantes ont été franchies pour promouvoir l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes telles que la nomination d'Envoyés et de Représentants spéciaux, l'établissement de Femwise-Africa et la mise en place d'un Comité de haut niveau chargé d'enquêter sur les allégations de harcèlement à l'encontre des femmes à la CUA. Il reste encore beaucoup à faire pour faire prévaloir l'égalité des genres à l'Union à tous les niveaux et, en particulier, pour relever les défis auxquels les femmes sont confrontées, notamment en matière de conditions de travail, de harcèlement sexuel et de profil de carrière. La Commission doit s'engager à mettre pleinement en œuvre les recommandations en suspens du Comité de haut niveau, et à créer un environnement favorable aux femmes en renforçant le système d'éthique et de responsabilité pour sanctionner toute violation au sein de la Commission. D'autres initiatives, dont Femwise-Africa, doivent également bénéficier d'un espace, de ressources et de compétences suffisantes pour remplir leur mandat.

La ratification, la domestication et la mise en œuvre du Protocole de Maputo doivent être accélérées si l'Union veut tenir l'une de ses promesses de faire avancer les droits des femmes. Il existe des possibilités de réaliser la parité entre les sexes au sein des organes de l'UA grâce aux règles définies dans le cadre du processus de la réforme institutionnelle. Le délai fixé à 2025 - qui coïncide avec la fin du mandat de la nouvelle Commission - est une priorité absolue. La nouvelle décennie de la femme africaine offre l'occasion, si elle est bien

utilisée, de continuer à faire avancer le programme. Comme le FAW a expiré avec la première décennie de la femme africaine, un mécanisme de transition permettant de

transformer la FAW en un Fonds fiduciaire devrait être mis en place afin de régler les questions de décaissements en suspens. Un mécanisme de responsabilité redditionnelle solide et innovant devrait accompagner le Fonds fiduciaire redéfini.

Dans toute la Commission, divers départements et programmes ont cherché à exploiter le dividende démographique de la jeunesse. Guidée par les recommandations du thème de l'année 2017, la Commission a mis en œuvre plusieurs initiatives telles que la nomination d'une Envoyée de la jeunesse, l'Initiative 1 million d'ici 2021, le renforcement du programme AUYVC et l'adoption de divers stratégies et plans d'action sur la décennie africaine de la jeunesse. La Commission doit continuer à soutenir les initiatives qui offrent aux jeunes des possibilités d'emploi, d'entrepreneuriat, de compétences et de capacités à exercer un leadership. La Commission doit donner suite aux engagements pris pour mettre en œuvre des programmes conjoints avec ses partenaires, tels que le Programme PNUD-UA pour les jeunes femmes boursières et le Programme UA-ONU proposé pour les jeunes professionnels.

La nomination d'une Envoyée de l'UA pour la jeunesse a constitué une étape importante pour créer l'espace pour les jeunes en vue d'informer, de façonner et de diriger les politiques et les pratiques de l'Union. Le Bureau de l'Envoyée pour la jeunesse a renforcé les engagements et les interactions des jeunes et de l'Union par le biais de divers engagements en ligne et hors ligne. À l'avenir, le Bureau et la désignation de l'Envoyée doivent être institutionnalisés et bénéficier d'un soutien supplémentaire, et la passation de service entre les Envoyés doit être facilitée afin de garantir la continuité et de tirer parti des acquis.

2.5 AFFIRMER LA PLACE DE L'AFRIQUE SUR LA SCÈNE MONDIALE |

Le travail de la Commission visant à affirmer la place de l'Afrique sur la scène mondiale est motivé par les Aspirations 2 et 7 de l'Agenda 2063 : Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance de l'Afrique; et l'Afrique en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, uni, résistant et influent. La Commission a concentré ses efforts sur l'examen et le renforcement de ses partenariats, en faisant avancer le programme de décolonisation en faveur d'une plus grande représentation dans les espaces mondiaux.

Milestones:

- Évaluation des partenariats
- Décision relative à la décolonisation de l'Archipel des Chagos
- Les candidats africains retenus dans le système international

2.5.1 PARTENARIATS STRATÉGIQUES |

La Commission s'est préoccupée de l'examen et de l'établissement de partenariats avec des partenaires de développement, des organisations internationales et des partenaires bilatéraux. Grâce à des engagements et des visites de haut niveau, la Commission a pu faire valoir les positions continentales dans le programme mondial pour la paix, le développement et l'environnement durable. La Commission a forgé de nouveaux partenariats institutionnels, y compris avec le Royaume-Uni, la France, la Fédération de Russie, la Commission économique Eurasienne et la Norvège. En outre, la Commission a signé deux Protocoles d'accord avec les Nations unies, qui encadrent la coopération en matière de paix, de sécurité et de gouvernance, ainsi que la coopération économique. De plus, la Commission a soutenu les partenariats existants dirigés par les États membres avec l'UE, la Région Arabe par le biais de la Ligue des États arabes,

l'Inde et la Turquie, et a renforcé la coordination de la Position africaine au sein de la TICAD (Japon) et du FOCAC (Chine).

L'Union a mené à bien **l'évaluation des partenariats de l'UA** et s'est lancée dans la préparation d'une Stratégie et d'une Politique de

dans un instrument de Continent à Continent pour la responsabilité et le suivi de la mise en œuvre des engagements.

La séparation des fonctions de mobilisation des ressources de celles relatives à la gestion des partenariats a entraîné des doubles emplois et

Lutte contre le Colonialisme: Cas de l'Archipel de Chagos

Réaffirmant l'engagement de l'Union dans la lutte contre toute forme de colonialisme, la Commission a soutenu Maurice dans sa lutte contre la poursuite de la colonisation de son territoire, l'Archipel de Chagos, par le Royaume-Uni. Cela a conduit la CIJ à émettre un avis consultatif en faveur de la décolonisation complète de l'Archipel de Chagos. L'Assemblée générale des Nations unies a ensuite adopté une résolution exigeant que le Royaume-Uni retire, sans condition, son administration coloniale de la Région dans un délai de six mois et qu'il continue à "faciliter la réinstallation des ressortissants mauriciens, y compris ceux d'origine Chagossienne, dans l'Archipel de Chagos, et à ne poser aucun obstacle à cette réinstallation". La Commission reste saisie de la question pour assurer la mise en œuvre de l'avis consultatif.

partenariats. L'objectif de cet exercice était de (i) permettre à l'Afrique de parler d'une seule voix; (ii) mieux cibler les partenariats sur les besoins de l'Afrique et sur les avantages comparatifs des partenaires; et (iii) appliquer les meilleures méthodes de travail dans la gestion des Partenariats stratégiques de l'Afrique. L'Année 2020 marque la fin de tous les instruments du partenariat UE-Afrique, notamment l'Accord historique ACP-UE de Cotonou. L'UA et l'UE ont continué à faire converger leurs positions sur leur partenariat renforcé de Continent à Continent post-2020. Conformément aux décisions de la Conférence de l'UA, cette dernière a également soutenu les négociations du pilier africain dans le cadre de l'Accord post-Cotonou afin de garantir une position africaine forte et unie dans la redéfinition du partenariat entre l'Afrique et l'Europe. En raison de l'importance de ce partenariat, le Président de la Commission de l'UA a nommé un Haut représentant et est en train de renégocier un nouveau partenariat avec l'UE basé sur les principes d'égalité, de respect mutuel et d'intérêts partagés - qui devrait être ancré

souvent des contradictions dans les approches, en particulier si l'on considère que le Sous-comité sur la Coopération multilatérale se concentre sur les partenariats et non sur la mobilisation des ressources. Une direction du Partenariat et de la mobilisation des ressources a été créée dans le cadre de la nouvelle structure afin de surmonter ce problème et d'assurer l'harmonie. La mise en place de l'Agence de développement de l'UA (AUDA)-NEPAD implique que les partenaires adaptent leur façon de travailler avec l'UA, car le rôle de mise en œuvre des projets passe progressivement de la Commission à l'AUDA-NEPAD, tandis que la Commission conserve la formulation des politiques et l'engagement stratégique.

La Commission a pris des mesures pour revitaliser, de concert avec les acteurs non étatiques de toutes les régions du monde, le processus d'implication de la société civile dans les partenariats internationaux de l'UA. Ce processus s'est essouffé ces derniers temps, l'accent étant mis de plus en plus sur les

relations d'État à État dans le cadre du FOCAC, de la TICAD et de l'Afrique -la Ligue des États arabes. L'Union dispose, désormais, de Bureaux de représentation à Beijing, Bruxelles, Genève, New York et Washington DC. L'établissement et l'opérationnalisation du Bureau de représentation de Beijing marque le tout premier Bureau de coopération sud-sud en dehors du Continent.

Au titre de l'Aspiration 7 de l'Agenda 2063, la Commission apporte un soutien continu au Comité des dix sur la réforme des Nations unies, en demandant une limitation du droit de veto et un plus grand nombre de sièges permanents pour l'Afrique en vue d'une représentation équitable. Elle a également soutenu des campagnes visant à faciliter l'élection et/ou la désignation de candidats africains à divers postes et fonctions au sein du système international, comme l'a approuvé la Conférence. Toutefois, dans certains cas, des conflits entre États membres ont nui au bon fonctionnement du Comité ministériel des candidatures africaines au sein du système international. En conséquence, cette situation a compromis l'entérinement par les organes mondiaux compétents des candidatures africaines communes à des postes clés.

L'Union reste attachée à la solidarité avec la Palestine et son peuple, en demandant la fin immédiate de l'occupation israélienne et de l'annexion des terres palestiniennes et en réaffirmant le droit de la Palestine à exister. La Commission continue d'appeler la communauté internationale à assumer ses responsabilités concernant la question de la Palestine et la mise en œuvre de toutes les résolutions des Nations unies adoptées de 1948 à ce jour, afin de contraindre Israël à se conformer au droit international. Le soutien africain à la cause palestinienne est fondé sur les valeurs de dignité, de liberté et de justice ainsi que sur le respect des droits de l'homme et des principes humanitaires. À l'avenir, la Commission doit continuer à déployer des efforts en vue de la création d'un État Palestinien indépendant dans les frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. En utilisant sa place sur la scène mondiale, l'Union doit faire avancer le

programme d'autodétermination de la Palestine

LEÇONS APPRIS ET OPPORTUNITÉS

L'Union a fait des progrès significatifs dans l'affirmation de la place de l'Afrique sur la scène mondiale. Grâce, entre autres, à l'élaboration de Positions communes africaines, à la solidarité et au partenariat avec les pays du Sud hors continent pour lutter contre le racisme à l'échelle mondiale. Le développement et le maintien de partenariats sur un pied d'égalité avec certains des partenaires traditionnels sont en cours. L'impulsion donnée aux réformes institutionnelles internationales, en particulier avec le Conseil de sécurité des Nations unies, l'OMC et les IFI, doit rester une priorité de la nouvelle Commission. Le renouvellement des Partenariats stratégiques avec les partenaires traditionnels tels que l'Europe doit se fonder sur un cadre basé sur l'équité, le respect mutuel et les intérêts communs et s'inspirer des priorités de l'Agenda 2063. La voix et la représentation de l'Afrique dans les institutions et les espaces mondiaux doivent être soutenues au-delà de l'approbation des candidatures africaines afin d'influencer l'élaboration des politiques par la production de connaissances et les négociations. La Commission doit soutenir et collaborer avec les Universités et les Groupes de réflexion africains à cet égard.

Le retard dans l'approbation de l'évaluation des partenariats stratégiques et la décision qui en découle de suspendre la création de nouveaux partenariats jusqu'à ce que le processus d'évaluation soit achevé ont rendu difficile la diversification de l'UA. L'UA doit trouver de meilleurs modèles pour les partenariats entre pays et continent, ainsi que pour ses réunions. La réforme a demandé que les résultats des sommets de partenariat soient tangibles et substantiels afin de garantir que les ressources africaines, y compris le temps limité des dirigeants africains, soient bien rentabilisées. En l'absence d'un système d'information cohérent sur les partenariats, l'UA éprouve des difficultés à rendre compte de leur impact. Les rapports

annuels restent donc au niveau des activités et des résultats. Il est nécessaire pour l'UA d'avancer dans la conception d'un système d'information qui vise à améliorer l'échange d'informations interne au sein de l'UA ainsi qu'avec les CER afin d'éviter la duplication des efforts, d'améliorer la performance de l'Afrique dans ses relations avec le reste du monde et de permettre des décisions stratégiques sur les priorités, l'allocation des ressources et la performance des partenariats.

Les partenariats joueront un rôle clé pour sortir de la pandémie et de ses répercussions sociales et économiques. De nombreux partenaires, notamment la Chine, les États-Unis, les Institutions et les États membres de l'UE, ont renforcé leur soutien à l'Afrique par l'intermédiaire du CDC Afrique. Dans l'avenir, l'Afrique aura beaucoup plus besoin d'investissements que de l'APD. Les priorités de l'UA en matière de commerce, d'investissement, de création d'emplois et de développement des compétences doivent être repositionnées pour répondre directement à la relance des secteurs les plus touchés par la pandémie. Des instruments visant à renforcer cette collaboration doivent être signés entre l'UA et ses partenaires afin de garantir une réponse économique globale et coordonnée. La coopération avec les partenaires doit inclure un soutien au renforcement des systèmes de santé et des filets de sécurité sociale, au renforcement des capacités, à l'échange d'informations et de données et à la planification conjointe du développement et de l'accès aux technologies et aux produits pharmaceutiques et aux vaccins. L'UA doit continuer à mener le dialogue sur la réforme de la dette, en particulier à la lumière de la crise de la COVID-19.

3. RENFORCEMENT DE L'UNION

Étapes importantes:

- Réformes budgétaires et institutionnelles entreprises
- Signatures et ratifications accrues des instruments de l'UA
- Coordination entre l'UA et les CER/MR

3.1 MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE L'UA |

La décision de la Conférence de l'UA de janvier 2017 sur la Réforme institutionnelle de l'UA définit un programme de réforme global visant à repositionner fondamentalement l'organisation pour répondre aux besoins en évolution de ses États membres et de ses peuples. La réforme vise à mettre en place une Commission efficace et performante, capable de réaliser les priorités continentales convenues, d'attirer et de retenir le personnel de meilleure qualité qui s'engage à respecter les normes les plus élevées tout en opérant dans un cadre solide de responsabilité redditionnelle et de performance.

Les méthodes de travail du sommet de l'UA ont été réformées. La Conférence a décidé qu'il n'y aurait qu'un seul Sommet ordinaire par an, une décision qui est appliquée depuis 2019. Un ordre du jour simplifié pour le Sommet, axé sur seulement trois questions stratégiques clés à l'attention de la Conférence a été institué. La catégorisation systématique des décisions a été établie pour améliorer la qualité des processus décisionnels et renforcer la mise en œuvre et retracer les progrès.

Des efforts ont été entrepris pour rationaliser la structure et les portefeuilles des hauts responsables afin de supprimer les chevauchements et les doubles emplois et d'améliorer l'efficacité générale. À partir de 2021, le nombre des membres de la Commission sera réduit de 10 à 8, l'exécutif étant composé désormais de 6 commissaires, d'un vice-président et d'un président. Des études ont été entreprises

pour mettre en place un système de recrutement et de sélection crédible et solide, en vue d'améliorer la méritocratie et la transparence dans la sélection, ainsi que pour renforcer la gestion des performances et clarifier les procédures de licenciement au niveau des membres de l'exécutif. Des quotas de femmes et de jeunes pour les postes au sein de l'UA, à 50 % et 35 % respectivement d'ici 2025, ont été établis et le recrutement est entrepris en tenant compte de ces quotas.

Un premier examen du Parlement panafricain et des organes judiciaires a été réalisé. Une évaluation plus détaillée est en cours afin d'élaborer des recommandations plus précises sur la manière de renforcer l'efficacité de ces organes clés. Le CPS délibère sur la manière de renforcer ses méthodes de travail et son rôle dans la prévention et la gestion des conflits. Un premier examen des partenariats de l'UA a été achevé. Le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale élabore actuellement une Stratégie globale de partenariats en vue d'établir des principes de partenariat clairs, assorties de modalités de négociation des partenariats efficaces et de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation d'impact.

3.2 FINANCEMENT DE L'UNION |

La nécessité de réformes financières qui garantissent la responsabilité redditionnelle et les résultats est tout aussi cruciale pour l'UA que la nécessité de doter l'Union de ressources adéquates, et doit être abordée avec la même urgence.

Depuis 2017, la Commission a continué à mener

d'énormes réformes visant à moderniser ses systèmes et fonctions de budgétaires, financiers et comptables. Des progrès significatifs ont été réalisés en termes de mise en œuvre de nombreuses décisions de réforme du financement. En 2018, l'effort principal a porté sur l'opérationnalisation de la nouvelle procédure budgétaire et des Règles d'or qui ont été adoptées lors du sommet de janvier 2018. Grâce à l'application de ces Règles d'or, le processus budgétaire de l'UA a commencé à générer des budgets plus crédibles en tenant compte des mesures de performance, des taux d'exécution et des flux de recettes réels. L'introduction d'experts financiers des États membres le rôle des ministres des finances (F15) dans la supervision du processus budgétaire en 2018 ont considérablement amélioré la qualité du processus budgétaire de l'UA.

Un nouveau barème des contributions 2019-2021 a été adopté en février 2019, conformément à la recommandation des ministres des finances de l'UA de 2017 qui a introduit des "plafonds" et des "minima" pour améliorer le partage global des charges et éviter la concentration des risques entre les États membres quant à leurs contributions annuelles. Un régime de sanctions renforcé a été adopté en novembre 2019 en vue d'améliorer la disponibilité et la prévisibilité des contributions des États membres.

Vingt-six États membres se trouvent actuellement à différents stades de mise en œuvre du prélèvement de 0,2 %. Depuis 2017, 51 États membres ont contribué à hauteur de 179,5 millions de dollars au Fonds pour la paix sur un objectif de dotation de 400 millions de dollars.

Type de Budget	2017		2018		2019		2020	
	Projection	Approuvé	Projection	Approuvé	Projection	Approuvé	Projection	Approuvé
Budget opérationnel	163	163	165	191	174	171	182	157
Programme et Budget	312	290	327	311	344	237	361	217
Total	475	453	492	502	518	408	543	374

Table 1: AU Budget (In USD mil. excl. Peace Support Operations)⁴

⁴ Les chiffres projetés dans le tableau ont été établis en 2016 lors de la préparation de l'adoption de la Décision de Kigali sur le financement de l'Union

Partenaire	Montant de la contribution (US\$)
Union Européenne	125,676,836.54
Fond Réponse COVID	43,144,623.44
JPA/JFA	7,083,809.33
Corée du sud	3,735,274.39
États Membres	1,319,271.75
Espagne	1,112,585.00
États Unis d'Amérique	994,847.00
Banque Mondiale	696,673.00
Allemagne	585,671.22
Bill & Melinda Gates Foundation	570,961.47
Royaume Uni	184,330.73
Autres	65,845.42
Grand Total	185,170,729.29

Les partenaires de développement restent le principal contributeur au budget de l'UA (y compris au titre des OSP) avec une moyenne de 62%.

En excluant les OSP, les États membres contribuent davantage au budget de l'Union depuis 2017. Ceci est une attestation de la réalisation des objectifs fixés par la décision adoptée lors de la Conférence de juin 2015 sur l'autofinancement, c'est-à-dire le financement de 100% du budget opérationnel, 75% du programme et 25% aux OSP avec des fonds générés localement.

Bien que les contributions des États membres soient désormais plus importantes que celles des partenaires, il convient de noter les points suivants:

1. Le taux de recouvrement est de 76 % en moyenne depuis 2016.
2. Les collectes n'ont jamais atteint 100%, le taux le plus élevé étant de 79% enregistré en 2019.



3. Le pourcentage d'états membres défaillants est passé de 33% par an en moyenne à 15% en 2019.
4. En 2020, les contributions reçues des États membres ont atteint 61% en octobre 2020, contre 73 % pour la même période en 2019. C'est le taux le plus bas jamais atteint à cette période de l'année, malgré le fait que le montant imposé aux États membres en 2020 était inférieur à celui de 2019. Le taux de recouvrement le plus élevé à ce stade de l'année a été de 84 % en 2018. La moyenne a été de 68% à la fin du mois d'octobre. La crise

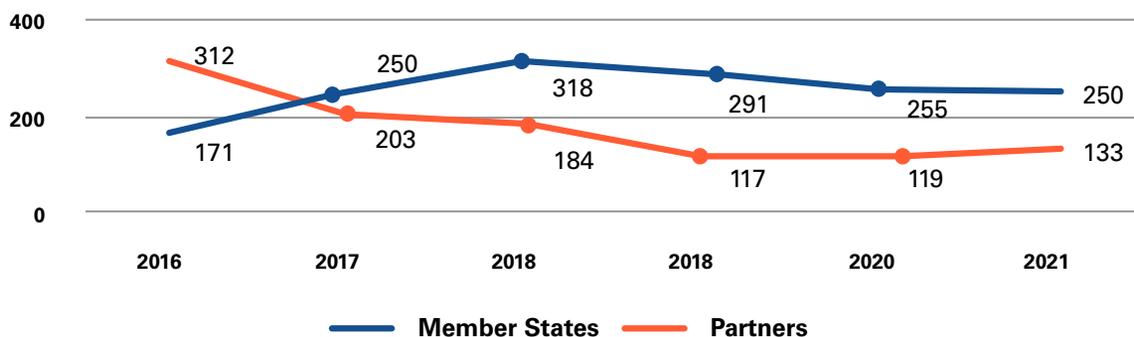


Figure 1: Contributions mises en recouvrement des Etats membres vs Fonds reçus des Partenaires (mn \$EU – excepté. OSP)

de la COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur les économies africaines, entraînant une perturbation de la production et une forte réduction de la demande. Les retombées d'une forte détérioration de la croissance mondiale et du resserrement des conditions financières ainsi que la forte baisse des prix des produits de base ont largement affecté la capacité de génération de revenus de la plupart des États membres, et donc de leurs contributions à l'UA.

3.3 FAIRE AVANCER LES TRAITÉS DE L'UA |

Un taux de ratification/adhésion accéléré est un facteur crucial pour la mise en œuvre des valeurs inscrites dans les Traités et la réalisation de l'Agenda 2063. Au cours de la période sous examen, le

taux de signature et de ratification/adhésion a considérablement augmenté, les années 2018 et 2019 enregistrant respectivement le plus grand nombre de signatures et de ratifications.

Malgré l'augmentation du nombre de ratifications, le rythme des ratifications reste tel que la plupart des instruments juridiques adoptés à partir de 2012 ne sont pas entrés en vigueur. L'Acte constitutif de l'UA est le seul Traité qui a obtenu une ratification universelle, suivi par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui est sur le point d'être ratifiée par 54 États parties.

En 2019, le Conseil exécutif a approuvé le Plan d'action visant à accélérer la ratification/l'adhésion et la mise en œuvre des Traités de l'OUA/UA ainsi que les Lignes directrices sur les Modalités de mise en place, de liaison et d'engagement avec les Comités

Pour en savoir plus sur tous les traités de l'UA et leur état de ratification par les pays, consultez le site <https://au.int/treaties>



www.au.int 

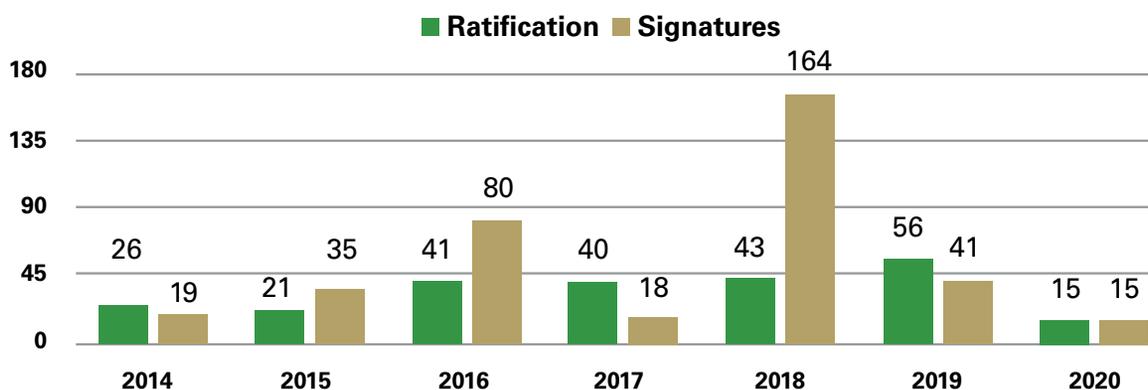


Table 1: État de Signatures et de Ratifications (2014 - Juillet 2020)

sectoriels nationaux. Ces comités sont censés faciliter la mise en œuvre des politiques nationales et des décisions de l'UA relatives à la ratification/adhésion et à la mise en œuvre des Traités OUA/UA et plaider pour l'adoption des mesures législatives et administratives nécessaires à la mise en œuvre des Traités de l'OUA/UA. Par la même décision, le Conseil exécutif a prolongé la semaine de signature des Traités jusqu'au mois de décembre, chaque année.

3.4 COORDINATION ENTRE L'UA ET LES CER

En janvier 2017, la Conférence a convenu qu'il devrait y avoir une répartition du travail et une collaboration efficace entre l'UA, les CER, les MR, les États membres et les autres institutions continentales. Elle a également décidé qu'à la place du Sommet de juin/juillet, le Bureau de la Conférence tiendra une réunion de Coordination avec les CER, la CUA et les MR. Il a été par ailleurs décidé que la réunion de Coordination mi-année sera le principal forum d'échanges entre l'UA et les CER en vue d'harmoniser leur travail et de coordonner la mise en œuvre du programme d'intégration continentale.

Un mécanisme plus collaboratif a été mis au point pour définir les modalités de collaboration entre l'UA et les CER pour un travail coordonné aux fins d'éviter des chevauchements et des doubles emplois. Des efforts ont été faits pour rationaliser leur travail afin qu'il y ait une répartition claire des tâches sur la base de la subsidiarité, de la complémentarité et de l'avantage comparatif. La CUA a favorisé une relation de travail étroite entre les CER et l'AUDA-NEPAD, en particulier dans les domaines de la mise en œuvre des projets phares et de la mobilisation des ressources. La Commission fournit une assistance technique aux CER pour entreprendre un travail de préinvestissement en amont afin de faire passer les projets à la bancabilité, au financement et à la mise en œuvre par le biais du Programme de renforcement des capacités. Pour renforcer davantage cette nouvelle relation, la Conférence a adopté un Protocole révisé sur les Relations entre l'UA et les CER en février 2020. Cela facilitera grandement la mise en œuvre des

réformes institutionnelles et aidera à combler les lacunes identifiées dans le Rapport sur les réformes institutionnelles de l'UA.

Le CPS a continué à impliquer les CER et les MR dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits afin d'apporter des contributions aux CER/RM concernés. Dans plusieurs situations, telles que la Gambie, la Guinée-Bissau, le Soudan et le Soudan du sud, le CPS a complété les décisions des CER/RM concernées ou s'est laissé guider par elles. Cela a permis de renforcer et de cimenter davantage les relations entre le CPS et les organes politiques des CER/MR, ainsi que de consolider les efforts de paix en vue de meilleurs résultats pour le continent et ses populations. En mai 2019, le CPS a tenu sa réunion inaugurale avec les organes politiques des CER/RM chargés de la paix et de la sécurité dans leurs régions respectives. Il s'agissait d'une réunion historique, dix-huit ans après la création du CPS en 2002. La réunion a permis aux deux parties d'échanger leurs points de vue, d'établir une compréhension commune ainsi que des perspectives partagées sur la voie à suivre qui mèneraient à des paramètres communs pour la prise de décisions. Le CPS et les CER/MR ont convenu de poursuivre les consultations annuelles.

Malgré les progrès réalisés en matière d'intégration régionale de l'Afrique, le Continent continue de faire face à un certain nombre de défis. La faible mise en œuvre des décisions de la Conférence et du Conseil exécutif couplée au retard dans la présentation des rapports aux organes de suivi des Traités de l'UA sur les mesures prises par les États membres pour mettre en œuvre leurs engagements reste des problèmes persistants. À moins que le rythme d'exécution des décisions de l'UA par les États membres ne s'améliore considérablement, il sera difficile de réaliser l'intégration régionale. Cette situation est aggravée par la non-ratification des traités et l'absence d'internalisation des principaux instruments juridiques de l'Union.

La multiplicité des adhésions des États membres aux différentes CER constitue un défi important. Alors que le Plan d'action de Lagos de 1980 divisait

L'Afrique en cinq régions: Afrique du Nord, de l'Est, de l'Ouest, australe et centrale, l'UA a reconnu huit CER lors du Sommet de Banjul de juillet 2006. Pour compliquer ce problème, plusieurs États membres appartiennent à plus d'une CER, certains d'entre eux étant membres de trois CER. Cela crée une multiplicité d'acteurs, qui font double emploi et sont souvent en concurrence pour les mêmes ressources. La multiplicité des adhésions est coûteuse et entrave la capacité des CER à travailler en harmonie.

3.5 COORDINATION AVEC LES ORGANES, INSTITUTIONS ET AGENCES SPÉCIALISÉS DE L'UA

L'un des défis majeurs identifiés par la Commission actuelle est la question de la coordination et de la cohérence limitées des politiques et institutions clés, en particulier dans le domaine de la gouvernance et des droits de l'homme. Pour commencer à comprendre les problèmes structurels liés à la coordination et à la cohérence limitées, le Président de la Commission a nommé, pour la première fois, un Conseiller en matière de cohérence des politiques. Grâce à ce portefeuille de Conseiller, la Commission a entrepris des études et a tenu plusieurs consultations avec les organes, les institutions et les parties prenantes concernés, y compris a) une évaluation des relations entre la CUA et les institutions spécialisées; b) la cohérence des politiques entre la CUA et les autres organes de l'UA, et c) les dispositions de gouvernance dans certains organes de l'UA, examinant les questions et options pour chacun. La Commission élabore également un Manuel d'opérations pour clarifier les rôles et améliorer les processus au sein du Bureau du Président.

La conclusion générale de ces études est que la CUA et les organes, institutions et agences spécialisés de l'UA doivent renforcer leur collaboration et leurs relations horizontales et verticales. Cela impliquerait un examen et une réflexion plus approfondie sur la mise en œuvre des mandats, des capacités et des ressources afin d'améliorer l'efficacité, d'éviter les doubles emplois et d'obtenir des résultats. Les recommandations issues de ces études font

actuellement l'objet d'un examen approfondi dans le cadre des processus administratifs et d'élaboration des politiques de l'UA. La prochaine Commission devrait assurer le suivi du processus d'examen, d'adoption et de mise en œuvre de ces recommandations, qui serviraient d'indications utiles pour éclairer le processus de la réforme institutionnelle.

LEÇONS APPRISSES ET OPPORTUNITÉS

Des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne le programme de réformes de l'Union. La nouvelle Commission s'attachera à mettre en œuvre les éléments en suspens du processus de réforme. Notamment, une attention particulière doit être accordée aux éléments suivants :

- Alignement de la mise en œuvre des priorités de l'Agenda 2063, y compris ses initiatives phares, sur les Plans stratégiques de la Commission nouvellement structurée, en tenant compte de la répartition des tâches définie dans le processus de la réforme, en ce qui concerne l'orientation prioritaire de l'UA vis-à-vis des CER
- Renforcement du système de recrutement de l'UA afin d'améliorer l'efficacité, la responsabilité redditionnelle, les pratiques de recrutement fondées sur les compétences et la diversité et de donner la priorité à la vérification des qualifications et des compétences du personnel et à sa mise en œuvre
- Renforcement et adoption de nouvelles méthodes de travail, de nouveaux outils et de nouvelles infrastructures, y compris l'utilisation de la technologie et de l'innovation pour obtenir des résultats de manière à rentabiliser le ratio coût-efficacité
- Mise en œuvre des réformes budgétaires et financières pour assurer la viabilité financière

Le potentiel de développement de l'Afrique est entravé par la mise en place tardive des Institutions financières de l'UA (IFUA) et les flux financiers illicites (FFI) qui représentent jusqu'à 50 milliards de dollars EU par an. La Commission a travaillé avec

des partenaires pour renforcer les capacités des États membres à améliorer le recouvrement de l'impôt et à élargir leur assiette fiscale. Il convient d'accorder beaucoup plus d'attention à la promotion des efforts de mobilisation des ressources nationales et à l'endiguement des FFI par une approche coordonnée. À cet égard, la Commission doit intensifier ses efforts pour défendre et mettre en œuvre la Position commune africaine sur le recouvrement des avoirs, une étape essentielle pour combattre et inverser les flux financiers illicites.

L'élection de la nouvelle Commission offre une occasion unique d'aligner les Aspirations de l'Agenda 2063 sur les besoins et les capacités institutionnelles de l'Union. La Commission nouvellement restructurée doit fonctionner, opérer et s'engager dans un esprit de résultats et en mettant l'accent sur la transparence et la responsabilité redditionnelle. Le processus de la réforme offre déjà un cadre pour entreprendre la gestion du changement de la Commission qui a commencé au sommet. La nouvelle Commission devra répercuter la réorganisation et la restructuration à tous les niveaux de la Commission.

Compte tenu des mandats différents mais complémentaires des organes de l'UA et des CER, il a été essentiel de renforcer leur coordination, leur cohérence et leur synergie. La décision de remplacer le Sommet de juin/juillet par une réunion de Coordination entre l'UA, les CER et les États membres témoigne de l'importance accordée à la coordination entre ces organes. L'adoption du Protocole sur les relations entre l'UA et les CER ainsi que du Règlement intérieur de la réunion de Coordination mi-année donne une impulsion au renforcement des relations entre l'UA et les CER sur la base de la complémentarité et de la subsidiarité. La nécessité de mettre en œuvre la répartition des tâches au niveau stratégique, comme le prévoit le processus de la réforme, revêt une importance particulière pour la nouvelle Commission.

La coordination entre les organes de l'UA s'est améliorée, en particulier dans le cadre de l'AGA. Les organes et institutions de l'UA ayant un mandat

de gouvernance et de droits de l'homme ont tenu des réunions de coordination et des consultations annuelles visant à améliorer leurs relations. La fusion entre les départements des Affaires politiques et de Paix et Sécurité offre l'occasion d'élargir et de renforcer la coordination, la collaboration et la complémentarité entre les membres, piliers et plateformes de l'AGA et l'APSA. La même opportunité existe avec la fusion des départements du Commerce et Industrie et des Affaires économiques pour une meilleure coordination des initiatives d'intégration économique. La nouvelle Commission devrait mettre en œuvre les recommandations des trois études entreprises sur le renforcement des relations et de la coordination entre la CUA, les organes et les agences spécialisés de l'UA.

4 PERSPECTIVES D'AVENIR

La nouvelle Commission doit continuer à se concentrer sur le soutien aux États membres pour la mise en œuvre l'Agenda 2063 et de ses projets phares ; à renforcer l'Union afin de trouver des moyens novateurs pour promouvoir un développement économique inclusif, la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité et le développement social en garantissant une inclusion et une implication significatives des femmes, des jeunes et des autres groupes marginalisés. En termes spécifiques, il est essentiel de donner la priorité aux domaines clés suivants :

a. Reconstruire en mieux : Il est de la plus haute importance que la Commission, dans sa tentative de redressement socio-économique, aide les États membres à atténuer les menaces socio-économiques futures et émergentes en renforçant les filets de sécurité sociale et les systèmes de soins de santé et que les États donnent la priorité à la sécurité humaine afin de garantir le bien-être de leurs citoyens de manière constante. Ils doivent investir des efforts dans des économies de soins qui placent les personnes au centre de leurs politiques. Des investissements doivent également être réalisés dans la gouvernance numérique- notamment en numérisant les services et en améliorant l'accès fiable et abordable à l'internet. L'impact perturbateur de la COVID-19 sur l'approvisionnement alimentaire de l'Afrique a souligné la priorité majeure que le continent doit accorder à la sécurité alimentaire, et par extension, à la souveraineté alimentaire. La pandémie a également mis en évidence la nécessité pour les gouvernements nationaux d'établir des contrats sociaux solides entre eux et leurs citoyens à l'effet d'éviter des difficultés inutiles et des troubles sociaux et de faire taire les armes. La promotion et le maintien de la gouvernance démocratique, de l'État de droit, des droits de l'homme, de la paix et de

la sécurité doivent constituer les fondements d'une reconstruction en mieux. La mise en œuvre efficace des priorités stratégiques de l'Union nécessitera un plus grand engagement politique, une mobilisation de ressources, l'appropriation, l'innovation, l'engagement auprès des citoyens africains et la mise en place de partenariats durables.

b. Gouvernance de la santé publique:

Compte tenu des ravages causés par la pandémie, une priorité essentielle pour la Commission est d'aider ses États membres à renforcer les capacités, les infrastructures et les cadres juridiques en matière de santé publique afin de répondre de manière adéquate aux besoins de santé et mettre fin à la COVID-19. Il est important pour la Commission de faciliter le renforcement des capacités continentales pour faire face aux futures pandémies en rendant le CDC Afrique pleinement opérationnel et capable de devenir un centre de référence et de coordination pour les CDC régionaux et nationaux africains. La Commission doit encourager les États membres à ratifier et à mettre en œuvre le Traité de l'UA sur l'Agence africaine des médicaments (AMA) et à mettre en place un partenariat et une solidarité au niveau mondial en matière de sécurité sanitaire, de plateformes d'investissement social et sanitaire novateur afin de faciliter la production de médicaments, de vaccins, de fournitures médicales et de logistique, pour faire face aux tendances croissantes des pandémies.

c. Mise en œuvre des réformes institutionnelles de l'UA :

L'élection de la nouvelle Commission offre une occasion unique d'aligner les Aspirations de l'Agenda 2063 sur les besoins et les capacités institutionnelles de l'Union. La Commission nouvellement restructurée doit fonctionner avec un état d'esprit axé sur les résultats. Inévitablement, cela impliquera de mettre à nouveau l'accent sur la gestion orientée vers les résultats. Le



La prospérité, l'intégration, la
démocratie, la paix, l'héritage
commun, l'initiative des gens
et l'influence mondiale, voilà
ce à quoi nous

ASPIRONS !

www.au.int/agenda2063

processus de réforme fournit déjà un cadre pour entreprendre la gestion du changement de la Commission. La nouvelle Commission devra apporter un soutien technique, administratif, financier et logistique à la mise en œuvre de la nouvelle structure départementale. Elle doit mettre l'accent sur la mise en œuvre des éléments en suspens de la réforme, tels que la coordination et la répartition des tâches entre l'UA et les CER ; la vérification des qualifications et des compétences du personnel à travers le renforcement du système de recrutement de l'UA, afin d'améliorer l'efficacité, la responsabilité redditionnelle, les compétences et la diversité. Le financement de l'Union est également une priorité essentielle, qui ne doit pas seulement se concentrer sur la mobilisation de fonds, mais également sur la dotation complète et la mise en œuvre de facilités telles que le Fonds pour la paix et la mise en œuvre des réformes budgétaires et financières, afin de garantir une utilisation prudente des ressources rares pour renforcer la viabilité financière de l'Union.

d. Vers une Union axée sur les citoyens :

L'Union doit accorder plus d'attention et de priorité à la réalisation de son objectif d'une Union centrée sur les citoyens en laissant une plus grande place à l'implication des citoyens et de la diaspora dans la définition de ses politiques et en acceptant leur influence sur ses processus décisionnels. Tout en maintenant l'attention sur les jeunes, la Commission doit être tournée vers l'avenir et mettre en place des mesures pour se préparer au vieillissement de la population qui résultera dans les décennies à venir de l'explosion actuelle de la jeunesse. La mise en œuvre de la politique en matière de genre de l'Union doit se poursuivre sérieusement, avec la mise en œuvre de la décision sur la Parité des sexes dans l'ensemble de la Commission et des organes, mais aussi avec la mise en place de systèmes de protection contre la discrimination, le harcèlement et les violations

des droits.

e. Établir des partenariats équitables :

L'Union doit investir dans ses partenariats et les réorganiser pour qu'ils soient fondés sur l'équité et le respect mutuel, en fonction des priorités de l'Afrique. La Commission doit faciliter la signature, la ratification et la mise en œuvre d'accords qui reflètent les intérêts du continent, tant pour les générations actuelles que pour celles à venir. Une autre priorité essentielle est la poursuite des négociations et du dialogue sur l'allègement et la remise de la dette, notamment à la lumière des effets négatifs de la pandémie COVID-19 sur les États membres de l'UA. La Commission doit continuer à faire pression pour la réforme des organisations internationales - notamment pour une plus grande représentation au Conseil de sécurité des Nations unies, permettant aux positions africaines d'avoir plus de poids sur la scène mondiale. La solidarité avec la Palestine ne doit pas faiblir, conformément aux valeurs de l'Union que sont l'autodétermination pour tous les peuples et la recherche de la justice, de la dignité et du respect.

5 CONCLUSION

Les prochaines années vont être cruciales en raison des incertitudes et du manque de respect pour les institutions multilatérales. La clé est la transformation de l'organisation afin de susciter la confiance des États membres et de garantir que l'organisation reste pertinente pour les citoyens africains. Plus important encore, dans la période post-pandémique, la Commission doit cultiver des partenariats transparents et responsables avec les partenaires de développement et les autres parties prenantes d'une manière qui reflète les besoins et les priorités de l'Afrique. La mobilisation des ressources intérieures et extérieures et de la solidarité est essentielle pour que la pandémie ne réduise pas à néant des décennies de progrès en matière de sécurité humaine, en particulier parmi les groupes vulnérables.

Les perspectives d'un fonctionnement efficace et efficient qui s'offre à la Commission grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle sont grandes. Une fois que la réforme sera pleinement mise en œuvre, l'UA disposera d'un potentiel qui lui permettra de devenir une organisation performante, professionnelle et autofinancée, capable d'être un partenaire mondial fiable. Cette vocation est d'autant plus impérative aujourd'hui que le système international se caractérise de plus en plus par des replis identitaires et nationalistes et l'unilatéralisme au détriment des anciens principes séculaires de la coopération multilatérale. Il est désormais plus que jamais nécessaire et urgent que la Commission intervienne face aux problèmes sanitaires, socio-économiques, de paix et de sécurité imprévus et sans précédent posés par la pandémie de la COVID-19. À l'avenir, la Commission doit développer des capacités pour aider ses États membres à atténuer l'impact et les conséquences de cette pandémie et d'autres urgences futures.

2021 étant l'année des arts, de la culture et du patrimoine, il convient d'investir davantage d'efforts et de se concentrer sur l'aspiration 5 de l'Agenda

2063. Dans cette optique, il reste encore beaucoup à faire pour élargir l'espace de participation de la société civile comme moyen de réaliser une Union centrée sur les citoyens et animée par ces derniers, - en particulier ses jeunes et ses femmes. Si des progrès importants ont été enregistrés avec la ZLECAFF, le Protocole sur la libre circulation, qui est non seulement complémentaire mais nécessaire pour atteindre les objectifs de la ZLECAFF, est à la traîne. Il convient de veiller en priorité à ce que ce Protocole soit largement ratifié, mis en œuvre et intégré au niveau national. La campagne visant à « Faire taire les armes » devrait devenir un objectif primordial de la Commission avec l'objectif à long terme d'un continent pacifié.

Si la Commission sortante reconnaît avec un grand honneur la responsabilité confiée à ses dirigeants, elle reconnaît également la contribution de l'ensemble du personnel à la réalisation de ces objectifs. Les progrès réalisés par la Commission sont le résultat du leadership politique des États membres, des conseils et des orientations des organes délibérants de l'UA et du soutien des citoyens africains et des partenaires. Il reste cependant des défis à relever pour réaliser l'Afrique que nous voulons. L'engagement à les surmonter est assuré. Il est donc primordial que les recommandations contenues dans le présent rapport soient dûment prises en considération par la nouvelle Commission et par les organes délibérants. Ce rapport fournit des éléments d'information sur les étapes, les défis et les opportunités de la Commission actuelle. Il permettra également à la nouvelle Commission de tirer des enseignements et de formuler des recommandations pour faire avancer le programme de l'Afrique.



Bureau du président

Commission de l'Union africaine
B.P: 3243, Rue Roosevelt (Old Airport)
W22 K19 Addis-Abeba, Ethiopie

Tel: +251 (0) 11 551 77 00

Fax: +251 (0) 11 551 78 44

www.au.int